

MANUEL DU SPÉCULATEUR À LA BOURSE

par

Pierre-Joseph PROUDHON

1857

Paris

Librairie de Garnier Frères

6, rue des Saints-Pères et Palais-Royal, 215.

CONSIDÉRATIONS FINALES

Nous sommes loin d'avoir épuisé notre matière.

Sous cette rubrique, *Spéculation*, il nous eût été facile de passer en revue toutes les parties de la science économique, et de secouer encore bien d'autres mystères. Nous croyons en avoir dit assez pour faire comprendre à nos lecteurs quel esprit anime la société actuelle; quelle est sa constitution intime, son organisme, sa tendance, sa fin, et pour justifier à leurs yeux les réflexions par lesquelles nous terminerons ce travail.

§ 1er- La féodalité industrielle - marche de la crise:

Nous disions en terminant le chap. VII, 1ère partie, page 168:

«Il faut que cette situation ait une issue: ou le triomphe du système, c'est-à-dire l'expropriation en grand du pays, la concentration des capitaux, du travail sous toutes ses formes, l'aliénation de la personnalité, du libre arbitre des citoyens, au profit d'une poignée de croupiers insatiables; ou la liquidation».

Naturellement on ne veut d'aucune de ces propositions. On espère se tirer d'affaire par les moyens termes, dont le champ, semble-t-il, est infini. À cet égard, nous ne nous faisons pas d'illusion.

Mais, nous l'avons dit maintes fois, la force des choses ne s'arrête pas devant l'inconséquence des hommes; et puisque nous ne savons pas choisir entre deux termes dont l'alternative est devenue inévitable, nous n'avons plus qu'à montrer comment nous sommes exposés à les subir l'un et l'autre.

Une chose d'abord est devenue manifeste. La Féodalité industrielle, que Fourier prédisait il y a près de cinquante ans, que l'école saint-simonienne chanta ensuite, cette féodalité existe. Elle a définitivement remplacé l'anarchie industrielle, qu'avait laissée à sa suite la Révolution. Elle s'est constituée moitié par le privilège, moitié par la licence, toujours avec l'aide et l'approbation du gouvernement. Le titre III, livre 1er du *Code de commerce*, concernant les sociétés de commerce, lui tient lieu, provisoirement, de charte.

L'anarchie industrielle n'avait pas conscience d'elle-même; elle ne se savait pas. La féodalité industrielle se sait; elle agit en connaissance de cause. La première était de bonne foi, partant honnête; la

seconde, qui ne peut invoquer en économie d'autres principes que ceux que lui a laissés sa mère, et qui ne peut plus y croire, est fatalement de mauvaise foi; elle est immorale.

La masse des valeurs cotées à la Bourse, dont la féodalité industrielle dispose, monterait déjà, suivant un économiste, M. Angelo Tedesco, à près de 20 milliards de francs:

Dettes publiques	10,144,260,840 fr.
Banques diverses	1,677,197,660 fr.
Obligations	2,170,097,377 fr.
Chemins de fer	3,156,910,000 fr.
Assurances	262,650,000 fr.
Hauts-fourneaux	491,306,545 fr.
Messageries et transports	352,990,000 fr.
Gaz	213,197,100 fr.
Mines	145,895,495 fr.
Ponts et canaux	301,136,037 fr.
Divers	412,012,437 fr.

Total	19,507,623,491 fr.

En y ajoutant les établissements non cotés, mais que la nature de leur institution et leur importance permettent de ramener à cette grande catégorie du travail féodal, plus 8 milliards de créances hypothécaires, on peut évaluer, modérément, l'actif de la caste à 30 milliards.

Trente milliards de francs! C'est sur cette masse de capitaux, plus ou moins solidaires, que la féodalité nouvelle est assise; c'est avec cette artillerie qu'elle mitraille à bout portant la multitude inorganisée des petites industries et des petites fortunes, qu'elle bat en brèche les garanties créées par la Révolution, produisant en intérêts, dividendes et frais à la charge du public, 6% au moins du capital, représentant un revenu annuel de 1.800 millions. – Ajoutez 1.200 millions de frais d'État, plus un milliard de loyers et fermages non absorbés par l'hypothèque, et qui tôt ou tard entreront dans le système, et vous arriverez du premier coup à un tribut de 4 milliards, que la nation travailleuse doit prélever chaque année sur une production moyenne de 9 milliards, pour nourrir, béatifier et défendre contre soi son aristocratie. Nous avons aboli en 89 les droits féodaux: qu'était-ce à côté de ces 4 milliards? Évalués en argent, il n'y en avait pas pour 20 millions.

Le mouvement se poursuit donc et tend à se généraliser, englobant à leur tour la propriété foncière et l'industrie agricole. Cela est inévitable: et tel est le principe supérieur de ce qu'on appelle aujourd'hui, sans y rien comprendre, la *Crise*.

Les causes de la crise, en effet, sont de plusieurs sortes.

Il y en a d'accidentelles, comme la dépréciation de l'or, les exportations de numéraire pour l'armée d'Orient, les mauvaises récoltes, les inondations, etc.. Ces causes peuvent être jusqu'à certain point conjurées, leurs effets réparés. La prévoyance à cet égard sera d'autant plus efficace que la constitution économique du pays se rapprochera davantage de l'égalité mutualiste, de la vraie démocratie. Dans le cas contraire, le mal produit par les sinistres sera en raison directe de la hiérarchisation des fortunes; et comme chaque époque, chaque année, chaque saison a sa part de calamités, on peut dire que, dans une mesure plus ou moins grande, la force majeure et ses coups imprévus doivent être imputés à la mauvaise économie : ce qui les fait rentrer dans la catégorie suivante.

Il y a ensuite les causes organiques et constitutionnelles:

1- *Exorbitance du capital engagé dans l'outillage industriel, notamment dans les chemins de fer.* Ce capital, sans doute, est très-productif pour les Compagnies qui ont obtenu le privilège des exploitations. Mais, comme en dernière analyse ce même capital n'a guère fait autre chose que supplanter d'anciennes industries, il s'en faut de beaucoup que sa productivité, dans l'inventaire général du pays, soit telle que le donnent à entendre les cotes de la Bourse: il y a plutôt déficit. Ni le produit brut, ni le

produit net industriel, en un mot, ne s'est accru depuis vingt-cinq ans dans la même proportion que le capital engagé; et comme le mouvement ne s'arrête pas, l'appauvrissement croît toujours.

2- *Retour au salariat de la population industrielle à fur et mesure du développement de la société anonyme, et distribution de moins en moins équitable des produits.* On a vu dans l'Introduction, page 6, que la répartition de la richesse, de même que le transport de la richesse, est elle-même richesse. Tout ce qui tend à rendre cette répartition moins universelle et moins égale est donc cause d'appauvrissement, ni plus ni moins qu'une entrave apportée à la circulation, une taxe sur le travail, un impôt sur le produit.

3- *Défruits des campagnes par les chemins de fer, au profit de Paris, des grandes villes et de l'étranger, et au détriment des populations rurales.* Avant l'établissement des chemins de fer, la plus forte partie des produits agricoles étaient consommés sur place: il en résultait sur tous les points du pays, hors de la sphère d'action des grandes villes, un état de bon marché qui permettait aux classes pauvres de vivre du plus modique salaire. Si elles gagnaient peu, elles dépensaient peu; la condition était égale. Actuellement, l'équilibre est rompu: le chemin de fer, en assurant des prix plus élevés aux produits du sol, a créé la cherté dans les campagnes. Le journalier ne peut plus subsister: sept millions de travailleurs, de tout âge et de tout sexe, ont commencé de se mettre en marche pour aller demander aux travaux de l'État, aux entreprises par actions, à la domesticité, à l'émigration, une existence que le pays natal leur refuse.

4- *Défaite de la propriété immobilière par la propriété mobilière, en autres termes de l'hypothèque par l'action.* Elle résulte de l'ensemble des faits industriels et financiers, et n'est d'ailleurs contestée par personne. Elle a pour conséquences: la désertion du capital, qui se rejette vers la commandite et les emprunts publics; l'expropriation des propriétaires obérés, que promettait de secourir et qu'abandonne à leur infortune le *Crédit foncier*; la recomposition des grands domaines, de ces funestes *latifundia*, qui déterminèrent la chute de la république romaine et amenèrent la dissolution de l'empire; la conversion de la production céréale en production fourragère, par suite la décadence de l'agriculture, et finalement la dépopulation.

Dira-t-on que le *Crédit foncier*, lorsque enfin on aura réussi à le faire fonctionner, changera la face des choses, et, en mettant un terme à l'expropriation régénérera du même coup l'industrie agricole? Il n'en est rien. L'agriculture n'aura fait que changer sa fièvre chaude contre une humeur froide, ainsi qu'on va voir.

5- *Subalternisation de l'agriculture par la finance, conséquemment, dans un délai plus ou moins long, retour de la propriété terrienne aux mœurs féodales.* Quand le capital n'aura plus ni actions, ni obligations industrielles sur lesquelles il puisse s'abattre et agioter, il acceptera les conditions que lui offre en ce moment le *Crédit foncier*; cela est inévitable. Qui empêche d'ailleurs le gouvernement impérial, par un simple décret, de consolider en masse la dette hypothécaire, et de transformer la multitude des créanciers du sol en porteurs d'obligations de la Société? L'idée n'est pas nouvelle; et tôt ou tard il faudra bien que l'empereur, dans l'intérêt de sa popularité, la mette à exécution. Alors la propriété n'est plus qu'une emphytéose; un pas de plus, et l'État devient seul propriétaire; le laboureur, qui n'a que son travail et ses bras pour répondre des avances à lui faites par la grande Compagnie, se trouve changé en colon attaché à la glèbe.

Du moins l'exploitation du sol va recevoir, par le crédit, tous les développements, dont elle est susceptible? Autre illusion.

6- Appauvrissement continu du sol par le système d'exploitation suivi, système également inhérent à la propriété morcelée, à la suzeraineté financière et à la concentration impériale, et qui ne nous paraît susceptible d'amendement que sous la loi d'une démocratie mutuelliste et égalitaire. Comme rien ne se fait de rien et par rien, la science de l'agriculteur, sur laquelle on a tant écrit de nos jours, se réduit, en dernière analyse, à ces deux préceptes:

a- Rendre chaque année au sol, en quantité et proportion égales, les éléments qu'il a perdus par la récolte de l'année précédente;

b- Faciliter, par les façons données à la terre et aux plantes, l'absorption végétale de ces éléments.

D'où vient la richesse des forêts vierges, tant admirée des faiseurs de descriptions romantiques? De ce que, depuis l'origine du globe, la terre qui les porte n'a pas perdu un atome de ses principes,

et qu'en outre elle s'est continuellement enrichie de ceux que l'air, le soleil, la pluie et la végétation lui fournissent.

Dans notre système d'exploitation demi-civilisée, c'est juste le contraire qui a lieu. Rien de ce que produit la terre n'y retourne; tout est enlevé, transporté au sein des villes pour une consommation qui, au point de vue de l'agriculture, peut être considérée à bon droit comme non reproductive. L'absentéisme, si funeste aux populations, altère la constitution du sol lui-même, l'épuise, le dénude. Que peuvent, contre cette exhaustion énergique, les combinaisons de l'assolement et la chimie des engrais? Retarder de quelques années une ruine inévitable, comme les inventions de la cuisine retardent la consommation du débauché.

C'est à cet appauvrissement du sol qu'il nous paraît rationnel d'attribuer le retour périodique des mauvaises récoltes, les maladies des végétaux, et peut-être les épidémies venues à la suite. Quand la nature perd l'équilibre, elle entraîne les populations.

7- Augmentation du prix des loyers, à Paris et dans les chefs-lieux de départements. Elle est en moyenne, à Paris, depuis 1848, de 50%. Ce sont 60 à 80 millions détournés du commerce et de l'industrie, et que se partagent, chaque année, 12 à 15.000 propriétaires. On a attribué cet enchérissement aux démolitions exécutées après le coup d'État dans la capitale. Sans doute elles y ont contribué pour quelque chose: mais la cause principale, organique, la vraie cause, est, avec le monopole qui laisse à la merci de 15.000 détenteurs au plus l'habitation de 1.200.000 âmes, l'émigration forcée des populations rurales qui se rejettent sur la capitale et les grandes villes. D'après le tableau officiel du recensement, publié par décret du 20 décembre 1856, la population du département de la Seine, qui était en 1851 de 1.422.065 habitants, s'élèverait aujourd'hui à 1.727.429. L'augmentation, en cinq ans, a été de 305.354. Le département du Nord, le plus industriel après celui de la Seine, qui ne comptait en 1851 que 1.058.285 habitants, en a aujourd'hui 1.212.353: augmentation 154.068. Soit pour les deux départements de la Seine et du Nord, 459.412 habitants de plus qu'à l'avant-dernier recensement. Or, l'accroissement de population pour la totalité du pays n'a été, depuis cinq ans, que de 257.736, soit environ 7 pour 1.000. En sorte que, toutes compensations faites, les deux départements du Nord et de la Seine se sont enrichis, aux dépens des 84 autres départements, de 422.000 personnes qui ont déserté la campagne, et demandent leur existence à l'agglomération financière, mercantile et industrielle. Est-ce clair?

8- Accroissement continu de l'impôt. Il résulte de l'analyse des budgets, et les faits démontrent, que depuis la fin de la première République, les dépenses d'État se sont augmentées progressivement, aussi bien sous le gouvernement constitutionnel de la Restauration que sous le régime militaire de l'Empire, aussi bien sous les institutions plus libérales encore de 1830 et de 1848 que sous les deux administrations précédentes. À cette heure, le budget des dépenses de l'État est d'environ 1.700 millions, à peu près un cinquième du revenu total du pays. Après avoir posé en principe que plus une nation paye pour ses frais d'État, plus elle est riche, nous en sommes venus à présenter tous les trois mois le chiffre croissant des sommes encaissées par le fisc comme le signe de la prospérité publique. La Bourse est entrée dans cette idée: le bordereau des recettes trimestrielles ne manque jamais d'être salué par la hausse. Concluons donc que la progression de l'impôt fait partie essentielle du système et doit être rangée au nombre des causes organiques, chroniques, de notre décadence sociale.

9- Besoin de plus en plus grand de numéraire pour le service de l'agiotage. C'est ici surtout qu'il faut voir jusqu'où va la subversion des principes et des intelligences.

Il y a trop de valeurs, crie-t-on de tous côtés, trop de titres, trop de papier sur le marché, pour la somme d'espèces disponibles. Et c'est par cette considération puissante, c'est afin de ne pas aggraver la crise en provoquant de nouvelles émissions, que, dans le *Moniteur* du 9 mars 1856, le gouvernement annonçait que, pendant toute l'année, il n'accorderait aucune nouvelle concession, et engageait les intermédiaires à ne pas négocier les valeurs non inscrites au cours officiel. C'est pour suppléer à ce besoin toujours croissant de numéraire créé par les reports qu'un praticien, M. Angelo Tedesco, propose de mettre la rente en circulation, et de centraliser les reports dans une caisse de l'État.

Mais que signifient ces phrases cabalistiques: Il y a trop de papier, la place est écrasée? Depuis quand les titres d'action sont-ils assimilables au billet de Banque?

Les économistes distinguent, selon la manière dont le capital fonctionne, deux sortes de capitaux: le capital engagé, et le capital circulant.

Le capital engagé, par cela même qu'il est engagé, n'a pas besoin d'espèces qui le représentent.

On ne lui demande que son produit, et pour donner son produit, il ne réclame lui-même que du travail.

Il en est autrement du capital circulant, qui consiste en matières premières, services et marchandises: sans cesse il a besoin de se convertir, de se solder, en numéraire.

Or, les dettes de l'État sont du capital engagé, consommé, productif seulement d'intérêt, par le moyen de l'impôt. Il en est de même des actions: elles constituent le passif des Compagnies, leur dette consolidée, une consommation irrévocable, qui par nature et destination ne peut plus donner lieu qu'à des produits, à du capital circulant, susceptible d'échange, mais lui-même inconvertible, et par conséquent hors de la sphère d'action du numéraire.

Les transfèrements auxquels les actions industrielles et les titres de rentes peuvent donner lieu ne sauraient, en bonne économie, modifier d'une manière sensible cette condition du capital engagé. Ce sont des propriétés pour la mutation desquelles on peut créer un bureau, où les espèces seront d'autant moins nécessaires que les opérations se multiplieront davantage: il est contre tous les principes que de telles mutations deviennent un embarras pour le pays, une entrave à la production et à la distribution de la richesse.

Comment donc se fait-il que ce soit précisément le capital engagé qui appelle la plus grande quantité de numéraire: comme si les immeubles pouvaient être l'objet d'une circulation effective, ainsi que les produits; comme s'ils faisaient partie de la consommation courante, comme si c'étaient des subsistances?

Ah! c'est qu'il ne suffit pas au capitalisme moderne de s'assurer pour l'avenir, par ses actions, l'exploitation du pays. Il faut encore que, par la transmissibilité de l'action et par son escompte en numéraire, il réalise dans le présent sa jouissance; il faut de plus qu'il agiote, qu'il reporte, qu'il tripote, qu'il joue. En quoi la puissance de dévoration de la Féodalité nouvelle est autant au-dessus de la force absorbante de l'ancienne, que la lettre de change est au-dessus de la pièce de métal. Voilà pourquoi le capital engagé a tant besoin de numéraire; pourquoi M. Angelo Tedesco propose de convertir la rente en assignats; pourquoi enfin le gouvernement, afin d'assurer la circulation boursière, s'efforce d'en retenir l'élan et d'en modérer les émissions. L'interdiction du 9 mars a été levée le 30 novembre: par permission de Sa Majesté l'Empereur des Français, les Compagnies de chemins de fer pourront ajouter à la somme de leurs obligations 214 millions d'obligations nouvelles; en sorte que le gouvernement, qui se flatte, par des mesures de prévoyance, de dégager la place, en réalité engage la place; il écrase le marché sous cette accumulation périodique de titres circulants, et paralyse le travail et l'échange, en réservant à l'agiotage le numéraire, instrument obligé des transactions et représentant indispensable du fonds de roulement.

*10- Enfin, abaissement du sens moral dans la nation, corruption de la foi publique et délaissement du travail producteur pour la spéculation parasite et le jeu. Ces causes, les plus actives de toutes, et les moins signalées de la crise actuelle, ont été amplement développées dans cet ouvrage, et nous n'y reviendrons pas. Qu'il nous suffise de rappeler ici que l'immoralité bancocratique et agioteuse n'a commencé de s'afficher avec impudeur que du jour où elle s'est imaginé n'avoir plus rien à craindre de la Révolution abattue, et que le dernier soupir de la République semble avoir été, grâce à cette émancipation boursière, le dernier soupir de la conscience française. Contre l'inflexible solidarité des principes, que pourraient ensuite les efforts d'un gouvernement, même vertueux et réparateur? *Qui peccat in uno*, dit l'Évangile, *factus est omnium reus* (*). Nous avons manqué à la foi publique; nous sommes fripons et misérables: c'est logique et c'est justice. De telles ruines ne se relèvent que par l'expiation et le temps.*

Telle est la Crise, invincible tant qu'on ne l'attaquera pas dans ses causes, et qui ne faiblira point ni pour une, ni pour deux, ni pour une série de bonnes récoltes, mais qui ira toujours grandissant, comme le déplacement de capital, de revenu, de salaire, de consommation et de population, qu'elle représente.

La Crise, en un mot, c'est la Féodalité industrielle: ne cherchez point ailleurs la cause de cette gêne universelle, endémique, incurable.

Ainsi la France se remet elle-même en servitude. Encore un peu de temps, et nous serons revenus, par une courbe rentrante, aux pures idées féodales. La croisade contre-révolutionnaire sera terminée, et sans mieux savoir aujourd'hui ce que nous faisons que nous ne le savions autrefois, nous pourrions ajouter un livre de plus aux *Gesta Dei per Francos* (**).

(*) *Qui peccat in uno, factus est omnium reus*: Celui qui ne commet qu'un péché devient le coupable de tout. (Note A.M.).

(**) *Gesta Dei per Francos*: Mission divine allouée aux Français - Narration de la première croisade par Guibert de Nogent - vers 1108. (Note A.M.).

Démenti donné à la politique de Louis XI, de Richelieu, de Mazarin, de Colbert, de Law, de Turgot et de la Révolution française, aux principes du *Code civil* et de toutes nos constitutions; amende honorable, à la noblesse et à l'Église, des antiques injures commises contre les deux premiers ordres par le Tiers anarchique et jaloux: telle nous apparaît la Féodalité nouvelle.

Cependant, l'esprit révolutionnaire est toujours là qui veille: et de même que la Féodalité antique, par cela même qu'elle froissait les droits du grand nombre, appelait une révolution dans le sens de l'Égalité; de même la Féodalité nouvelle, subalternisant le travail et se résolvant en une exploitation capitaliste au profit d'une caste de parasites, appelle à son tour une révolution dans le sens du partage, ce que nous avons appelé *Liquidation*.

À la Féodalité industrielle, en un mot, doit succéder, selon la loi des antinomies historiques, une Démocratie industrielle: cela résulte de l'opposition des termes, comme le jour succède à la nuit.

Mais quel sera l'agent de cette révolution?

L'histoire encore nous le révèle. Entre l'ancienne féodalité et la révolution, il y eut, comme régime transitoire, le despotisme. Entre la Féodalité nouvelle et la liquidation définitive nous aurions donc une concentration économique, tranchons le mot, un Empire industriel.

Ce premier acte de la réaction du droit contre le privilège, réaction amenée par la nature des choses et par la logique de l'histoire, n'est plus une prévision: il est flagrant. Nous venons d'en voir un échantillon dans le projet de M. Angelo Tedesco.

Du reste, nos lecteurs comprendront que lorsque nous nous servons de ce mot, Empire industriel, pour désigner le point culminant de l'absorption capitaliste et spéculative, nous n'entendons nullement accuser l'intention du pouvoir, mais seulement la tendance des idées et des faits. C'est ce que nous avons maintenant à prouver.

§2- L'empire industriel - Apogée de la Crise:

Remontons de quelques années en arrière.

Les excès du mercantilisme et de la spéculation; l'accroissement continu, et passé pour ainsi dire en nécessité sociale, de la dette publique et des hypothèques; l'envahissement, par des Compagnies privilégiées, de la richesse minérale, des chemins de fer; la constitution féodale de la grande industrie: tous ces faits d'une économie subversive qui signalèrent la dernière moitié du règne de Louis-Philippe, et préparèrent l'état de crise où nous nous trouvons, devaient naturellement provoquer une protestation de la part des classes lésées, et suggérer des projets de réforme. Dès 1830, la discussion ne manqua pas à l'œuvre; la révolution de février y trouva son point d'appui. Un moment on put croire que la République deviendrait l'expression des idées qui agitaient les masses, et qu'après avoir condamné la bancocratie des dix-huit dernières années, elle entreprendrait, par de nouvelles institutions, de créer un autre ordre de choses.

L'attente générale fut trompée, à la grande satisfaction des intérêts nantis, au grand désappointement des classes, en majorité immense, qui réclamaient soit des garanties, soit une part d'héritage. À peine la République fut proclamée, que ses chefs s'empressèrent de désavouer le principe qui leur avait donné l'existence et qui seul pouvait les soutenir. Les divers pouvoirs qui se sont succédé depuis le 24 février se sont préoccupés uniquement de conserver, maintenir, protéger le régime antérieur, en protestant contre toute pensée, toute tendance révolutionnaire. L'esprit qui avait engendré le mouvement de 1848 se retira donc de l'arène; la raison d'État repoussant l'initiative qui lui était offerte, l'instinct populaire et la force des choses se chargèrent des réformes.

Qu'a produit jusqu'ici cette union de l'instinct et de la nécessité ? Où menace-t-elle de nous pousser encore? C'est ce que nous allons examiner.

L'histoire ne se répète jamais, nous le savons. Mais on ne saurait nier aussi que des situations analogues engendrent des péripéties analogues: ici le sens de l'agitation moderne devient plus clair que le jour.

De même que le régime qu'elle venait de détruire, la société de 89 s'était immédiatement divisée, par la nature des relations et des intérêts, en trois classes principales, que nous nommerons simplement classe supérieure, classe inférieure et classe moyenne. On peut dire même que cette subdivision du *Tiers-État*, retenue du système féodal, ne fit que se continuer après la révolution, comme elle n'a fait depuis que se fortifier et s'accroître.

La classe supérieure, qui a remplacé l'ancienne noblesse, et qui en ambitionne les titres comme elle en affecte les mœurs, se compose de toutes les notabilités financières, industrielles, commerciales, agricoles, scientifiques, etc...; des administrateurs de grandes Compagnies, en un mot de tous ceux, quel que soit d'ailleurs leur mérite personnel, dont le revenu provient, pour la plus grande part, de la prélibation capitaliste, du monopole des concessions, du privilège des offices, sinécures, et des arrérages de la propriété. Ajoutez les fonctionnaires qui, dans l'administration, le clergé, la magistrature, l'armée, jouissent d'un traitement de plus de 4.000 fr. On peut même dire que, la constitution politique étant motivée sur la subordination des sujets, et ayant pour but principal de la maintenir, tout individu vivant du budget devrait être rangé dans la première classe, si l'extrême modicité de la solde ne forçait d'en rejeter une bonne partie dans la troisième.

Généralement, les citoyens appartenant à la classe supérieure sont peu favorables aux idées de réforme: ils constituent, dans leur minorité infime, le parti conservateur par excellence. Qu'ont-ils à gagner au mouvement? Leur ambition ne va pas au delà du maintien, et, s'il se peut, de l'accroissement de leurs rentes, dividendes, traitements, monopoles, sinécures, pensions, subventions et privilèges.

Il n'en est pas de même des deux autres classes, dont la masse est à la première à peu près comme 80 est à 1 (c'est exactement la proportion des privilégiés de l'ancien régime). Comme le revenu, dans ces deux classes, se compose, au rebours de ce qui a lieu dans la précédente, de la vente ou échange des produits et services beaucoup plus que des redevances du capital et de la propriété et des avantages des emplois et privilèges, il y a, chez les individus de ces deux catégories, tendance constante à s'affranchir des charges, toujours trop lourdes, que font peser sur la production et la circulation le budget de l'État, l'exploitation des grandes Compagnies, le privilège des offices, l'intérêt des capitaux, l'escompte des banques, les loyers et fermages de la propriété. Qu'elles le sachent ou l'ignorent, les deux classes dont nous parlons sont donc, par la nature de leurs intérêts, dans une disposition d'esprit perpétuellement révolutionnaire, et l'expérience prouve qu'en effet elles n'ont jamais fait défaut aux révolutions.

La classe moyenne, sur laquelle on s'était flatté jadis d'asseoir le gouvernement représentatif, est tombée progressivement dans une condition si précaire, qu'elle n'apparaît plus que comme une transition de l'opulence parasite au paupérisme, de la liberté propriétaire à la servitude du salariat. Le sentiment de cette déchéance lui a fait perdre toute foi aux combinaisons politiques; du désespoir elle a passé à l'indifférence: elle n'attend, pour l'amélioration de son sort, pas plus de ses hommes d'État que de ses évêques. Or, quand la foi à l'ordre politique s'évanouit, le jour n'est pas loin où l'ordre politique doit se renouveler ou périr: c'est la loi des révolutions.

Pour la classe moyenne, en effet, le ciel gouvernemental est sans pitié. De jour en jour l'aggravation des charges budgétaires, le prélèvement du capital, l'extension des grandes Compagnies de finance, commerce, industrie, travaux publics, écrasant la petite exploitation, rejette des multitudes de citoyens de l'exercice des professions libres dans la subalternité des emplois, les met à la merci de l'État ou de la nouvelle Féodalité. Que peut à cela le pouvoir? Rien. Il faudrait qu'il combattît son propre principe, qu'il niât sa propre formule; et puis, lui-même n'est-il pas dans la dépendance des grands feudataires du commerce, des barons de la houille, du fer, du coton, du railway?...

Ainsi grevée par ses frais d'État, tributaire d'une exploitation supérieure, soumise à toutes les oscillations boursières, à toutes les machinations diplomatiques, la classe moyenne se voit peu à peu privée de toutes garanties. La sécurité s'en va, le marché se resserre, le crédit se refuse, les affaires tombent

dans une stagnation chronique, constitutionnelle, normale. Au-dedans, les masses, trop pauvres, ne dépensent plus que pour leurs aliments, n'achètent pas; au dehors, l'exportation, mal soutenue par le marché intérieur, met le fabricant à la merci de l'acheteur étranger. Insensiblement notre commerce international se change en un service subalterne. Qu'importe alors que la balance nous reste favorable si nos prix sont insuffisants? Vis-à-vis des Américains, des Anglais, des Russes, nous ne sommes plus des échangistes, nous devenons des salariés. Nous n'avons pas même le moyen d'opérer le transport de nos produits, et ce sont les flottes anglaises et américaines qui, pour les neuf dixièmes, viennent au Havre prendre nos cargaisons.

Il faudrait donc, pour rendre l'élan à ce monde de boutiquiers, de fabricants, d'artisans, de cultivateurs, d'entrepreneurs de toute espèce, il faudrait, disons-nous:

- 1- alléger le fardeau que lui imposent, à la fois l'impôt, le capital et la propriété, les frais d'État, d'es-compte, de commission et de loyer;
- 2- lui subordonner les grandes Compagnies, au lieu de le subordonner lui-même à elles;
- 3- par-dessus tout, condition *sine qua non*, créer le marché intérieur en mettant les classes travailleuses à même de se procurer les produits dont la misère les force de s'abstenir.

Tel est le problème à résoudre en faveur de la classe moyenne: on devine, par cet exposé, que le problème n'est autre que celui dont la classe inférieure réclame à son tour la solution.

Nous appelons classe inférieure celle qui a pour caractère non-seulement le travail, qui distingue aussi, et même à un degré supérieur, la classe moyenne, mais le salariat. Dans de bonnes conditions, l'état de salarié peut être considéré comme le plus avantageux à la liberté du cœur et de l'esprit, et jusqu'à certain point au bien-être de l'individu et de la famille; mais dans la condition généralement faite au travailleur par l'insécurité du commerce et des entreprises, le progrès des machines, l'avilissement de la main-d'œuvre et l'abrutissement du travail parcellaire, le salariat est devenu synonyme de servitude et de misère. Pour la classe salariée, la plus nombreuse et la plus pauvre, d'autant plus pauvre qu'elle est plus nombreuse, la réforme s'est de tout temps réduite à ces trois termes:

- 1- Garantie du travail;
- 2- Vie à bon marché;
- 3- Instruction supérieure, aussi bien dans l'ordre industriel que dans l'ordre scientifique et littéraire, conséquemment participation croissante de l'ouvrier aux avantages et prérogatives de l'entrepreneur, ce qui veut dire, fusion des classes par l'égalité des aptitudes et des moyens.

Ainsi, comme nous le faisons pressentir tout à l'heure, le problème réformiste, pour la classe inférieure et pour la classe moyenne, est identiquement le même. Les conditions de bien-être que demande la première supposent la réalisation de celles que revendique la seconde, et réciproquement. L'ouvrier aurait le travail garanti si le bourgeois avait lui-même la garantie du débouché; le consommateur trouverait la vie à bon marché si le producteur parvenait à se débarrasser du parasitisme qui le grève et l'entrave; le salariat, condition la plus douce de toutes quand le salaire est suffisant, prendrait sa part des bénéfices et de la responsabilité de l'entrepreneur, si le salarié recevait une éducation meilleure, une instruction plus variée et plus forte, avantage dont il ne jouira que lorsque l'avènement définitif de la classe moyenne aura fait disparaître du pouvoir toute pensée, tout vestige d'aristocratie et de privilège.

La question est donc commune aux deux classes, et leurs intérêts, différents à la superficie, sont au fond solidaires. Il n'y a véritablement entre elles d'opposition que celle qui résulte du contrat de louage d'ouvrage qui les unit; mais cette opposition se rencontre partout où il y a vendeur et acheteur, partout où il existe distinction de parties, échange, société. Bien loin qu'elle produise nécessairement la lutte, c'est sur elle que repose la société elle-même.

Tout concourant à rallier contre le privilège d'en haut l'intelligence du milieu et les bras de la plèbe, on se demande par quelle fatalité ces deux grands corps ne parviennent pas à s'entendre; comment en juillet, plus tard en février, de même qu'auparavant en 89 et 93, ils se sont montrés antagoniques; comment enfin, de même que la lutte contre la première féodalité s'était résolue, en premier lieu dans une monarchie absolue, puis, après 89, dans un despotisme militaire, de même après la révolution de février la lutte contre la féodalité nouvelle vint aboutir à une restauration impériale?

C'est à quoi nous répondons: L'instinct, qui n'a cessé jusqu'ici de dominer les masses, l'instinct seul et sa logique terrible produisent ces mécomptes. Mais nous touchons à la fin. L'instinct populaire n'a plus qu'une partie à jouer, en supposant qu'elle se joue: après, le triomphe de la raison moyenne est inévitable.

Ainsi que nous venons de l'indiquer, la tendance populaire, après avoir renversé une aristocratie, est toujours de la remplacer par un pouvoir qui réponde à son idéal de force et d'unité. Le mépris du plébéien pour ses égaux, sa haine pour ses patrons, son amour de la puissance et du faste, l'y poussent également. Un empereur, pour le paysan et l'ouvrier, est une sûreté contre le bourgeois. Il ne le dit pas; mais il le pense, et il agit d'après cette pensée profonde.

Ainsi se détermine et se réalise, dans l'ordre politique, la pensée populaire: les Grecs nommèrent cette réalisation tyrannie, les Romains, imperium, empire.

Or, la question est à présent de savoir si la réalisation de l'idée populaire, après avoir été renouvelée en 1851 et 1852, dans l'ordre politique, contre la classe bourgeoise, s'étendra, dans l'ordre économique, à la féodalité industrielle: en d'autres termes, si le mouvement de concentration qui a absorbé les libertés, s'appliquant à une aristocratie d'argent, de toutes la plus odieuse, envahira le commerce, l'industrie et le sol?

Cet envahissement, s'il s'accomplit, sera, nous le répétons, le dernier acte de l'instinct populaire.

D'abord, tout nous y porte: l'état intellectuel du prolétariat; sa méfiance de la classe moyenne, qu'il confond, dans sa haine, avec la haute bourgeoisie; les difficultés de plus en plus inextricables dans lesquelles se trouva engagé le gouvernement.

Le peuple n'entend rien aux affaires. Il n'a aucune idée des principes de l'économie, des lois de l'échange, du crédit. Il ne comprend pas mieux la responsabilité que la tenue de livres: dans tout cet organisme qui fait le sujet des méditations du siècle, il est plus disposé à voir un dédale où ses intérêts sont sacrifiés à l'habileté bourgeoise qu'un système de garanties à la fois égalitaires et libérales. Il trouve donc plus simple de bloquer tout en une communauté gouvernementale, que de chercher dans une constitution savante l'accord de la liberté et du droit.

C'est ce que n'ont cessé de lui prêcher, depuis vingt-cinq ans, d'absurdes rhéteurs; ce qu'il entend glorifier tous les jours, en politique, par la démocratie unitaire; ce dont il admire d'ailleurs le succès, dans les coalitions, fusions et exploitations industrielles dont il porte le fardeau. Comment lui prouver qu'un principe, si fécond pour le privilège, entre les mains du travail et généralisé, ne peut donner que du déficit?

Le peuple se méfie de la classe moyenne.

Après la révolution de juillet, où l'on avait vu les patrons servir de capitaines et les ouvriers de soldats, il semblait que les deux divisions du monde travailleur dussent être unies à jamais dans la communauté de leurs intérêts et de leurs espérances. Mais cette union si belle fut bientôt trompée, et un germe de discorde jeté dans le pays par la politique égoïste, corruptrice et déloyale de Louis-Philippe et de son dernier ministère. Deux journaux, tous les deux républicains, révolutionnaires tous les deux, exprimèrent cet antagonisme funeste, le *National* et la *Réforme*. Un moment, en février, les deux classes, victorieuses l'une par l'autre, parurent réconciliées: mais bientôt la question du travail, aussi mal posée que peu comprise, vint les séparer en camps hostiles, et ajourner à des temps inconnus leur mutuelle émancipation.

Ce que la nécessité a voulu joindre, dit le Sage, que l'homme ne cherche point à le séparer: *Quod Deus junxit, homo non separet!* (*). Dès que, par suite des fausses notions qui régnaient sur les conditions du travail et du capital, du patronat et du salariat, du bénéfice et du bon marché, la scission se fut déclarée entre les deux classes qui venaient par leur union de renverser la puissance féodale qui les

(* *Quod Deus junxit, homo non separet!* Ce que Dieu a réuni, l'homme ne le séparera pas! - Formule utilisée pour définir l'indissolubilité du mariage religieux. (Note A.M.).

opprimait, la république sembla devenir ténébreuse, et la révolution inintelligible. On se demanda ce que signifiait cette dislocation de l'ordre économique; ce que voulaient les modérés de la république, d'accord avec les conservateurs dynastiques; ce que prétendaient les radicaux, soi-disant montagnards, mettant hors de la démocratie, sous prétexte de bourgeoisisme, l'élite même des démocrates?...

Le peuple, en haine de l'aristocratie, en méfiance de la classe moyenne, en dédain de la République rouge et modérée, a donc fait l'Empire. Comme la plèbe de César, il attend que son patron lui jette à dévorer le bourgeois. La fameuse Marianne, organisée en apparence contre l'Empire, n'est autre chose, au fond, qu'une sommation à l'Empire de remplir son mandat.

Jusqu'à présent, il est vrai, l'Empire a tenu ferme contre la pression du prolétariat: il a sauvé la vieille société. Car si l'instinct de la multitude est de faire un empereur, la raison de l'Empire est de maintenir de son mieux la hiérarchie politique et sociale.

Mais l'Empire résistera-t-il toujours? Réussira-t-il longtemps encore à tourner les difficultés de toute nature qui l'assiègent, à donner le change à sa destinée, et à tromper la faim du monstre?

En présence d'une dette publique consolidée de 10 milliards; d'une dette hypothécaire de 8 milliards; d'une dette industrielle, capital engagé de la nouvelle féodalité, dont l'intérêt et le dividende sont à servir par les travailleurs, de 12 milliards; – d'un budget ordinaire de 1.700 millions; d'un arriéré de 900 millions; d'une dette flottante de 800 millions; – en présence d'un déficit croissant, d'une cherté croissante, d'un agiotage croissant, d'un monopole croissant, d'une dissolution croissante; – devant cet épouvantable sommaire de la situation politique, économique et sociale du pays; devant cette annihilation des libertés, des croyances et des droits, dont la cause est supérieure au pouvoir et le domine lui-même, il est permis de croire que la fatalité des choses sera plus puissante que la prudence des hommes, et que, par l'Empire ou malgré l'Empire, une liquidation est imminente.

Napoléon 1er, en 1814 et 1815, vaincu par les armées alliées, refusa d'organiser les corps francs et d'insurger les masses; il recula devant l'anarchie. Il se peut que Napoléon III, vaincu par la coalition des dettes, renouvelle cet exemple de dévouement à l'ordre, et recule à son tour devant la banqueroute. Du moins il n'abdiquera pas avant d'avoir épuisé tous les expédients. Or, l'ensemble de ces expédients, qu'il est aisé de prévoir, constitue précisément la dernière victoire du prolétariat, de ce que nous avons appelé le gouvernement des instincts: c'est la conversion progressive de la féodalité industrielle en empire industriel, la réalisation du programme communiste.

Comment croire que le gouvernement laisse à des compagnies, jusqu'à fin de bail, les chemins de fer?

Qu'il leur laisse les banques, le change, les assurances, les docks, les mines, les canaux, les salines, les armements?

Qu'il leur laisse la Bourse et les reports?

Qu'il leur laisse même les forges, les gaz, les voitures, et tant d'autres industries, formées en anonyme, cotées à la Bourse, et dont la procession s'allonge tous les jours, aux dépens de la production individualiste et libre?

Est-ce que déjà la pensée de s'emparer de toutes ces choses ne lui est pas venue? Est-ce qu'elle ne remplit pas l'atmosphère? Est-ce qu'elle ne se produit pas à chaque instant sous toutes les formes; tantôt par la loi sur la commandite, qui, poussant l'industrie dans les voies de l'anonyme, étend sur elle, par cela même, la protection du gouvernement; tantôt par un règlement sur la boucherie, la boulangerie, le commerce des grains, les tarifs de navigation et de chemins de fer; tantôt par la centralisation des assurances et des banques? Est-ce que, sous prétexte d'utilité publique, les plus violentes attaques ne sont pas chaque jour dirigées contre la propriété? Est-ce qu'on ne soutient pas que si le propriétaire a le droit d'user, il n'a pas celui d'abuser? Est-ce que le peuple de Paris n'attend pas avec une souveraine impatience que l'empereur, se faisant entrepreneur de bâtiments, tranche d'autorité la question des loyers? Et n'est-il pas au su de tout le monde que depuis plusieurs termes la police est occupée de

transiger les locations impayées des familles pauvres, et de louer, dans les divers quartiers de Paris, des maisons qu'elle sous-loue ensuite aux ouvriers?

Or, le jour où l'Empire aura fait retourner à l'État les chemins de fer, où il fera du juste prix dans l'escompte, de l'égalité et de l'unité dans la circulation, force lui sera d'appliquer à tout la réforme, de remplacer les œuvres de la philanthropie par les déterminations d'une loi positive, et de substituer, sur toutes les parties de l'organisme social, son action souveraine à celle du privilège.

Mais, quand cette conversion aura été faite, naturellement avec indemnité, soit inscription de rentes égale à la totalité des valeurs expropriées, la situation sera plus pénible qu'auparavant. D'un côté, par le règlement des indemnités, les charges se seront accrues; de l'autre, par l'abaissement des tarifs et l'amélioration des salaires (l'Empire ne saurait échapper à cette double condition), le revenu net sera amoindri. Tout l'avantage pour le pays sera d'avoir réduit la variété du privilège, qui dans ce moment ne permet pas d'en découvrir la loi, à un même dénominateur. D'une part donc le corps des privilégiés, portant l'uniforme doré de la rente; de l'autre, la multitude des travailleurs de l'État, serfs du grand-livre, esclaves de la consigne, inégaux de grade et de salaire, et, n'ayant plus, comme les officiers de l'armée actuelle, qu'une pensée, un intérêt, la promotion et l'augmentation de solde.

Se figure-t-on un antagonisme plus atroce, une situation plus violente? Et croit-on que, ramenées à une expression aussi simple, la banqueroute et l'anarchie se fassent longtemps attendre?...

Le gouvernement, direz-vous, ne se laissera pas ainsi acculer. Il saura s'arrêter il temps; il a la force, et ses ressources sont inépuisables.

Canta, recanta! (*). C'est revenir à une position reconnue intenable. Le gouvernement impérial peut-il rembourser 30 milliards de dettes, diminuer de moitié son budget, couvrir son arriéré; en même temps procurer l'amélioration des salaires, l'abaissement des produits, la participation des ouvriers aux bénéfices; rendre tous les paysans propriétaires, assurer à chacun le travail et l'échange, créer l'égalité politique et civile, fonder sur sa propre autocratie la liberté?...

Si oui, qu'il l'entreprenne, et nous sommes prêts à applaudir. Si non, qu'on se taise; laissez agir le procureur général de la Révolution.

§3. La démocratie industrielle: Commandite du Travail par le Travail, ou Mutualité universelle - Fin de la Crise.

Ce qui fait la force de l'Empire, c'est qu'à l'exception des proscrits de la Montagne, dont le tempérament, trempé par l'exil, ne saurait plus s'étonner de rien, il n'est dynastie, fusion, Église ou République, qui osât se charger de cette succession.

La première chose qu'aurait à faire l'héritier serait de déclarer tous les paiements suspendus; puis de convoquer, au lieu de parlement, une assemblée de créanciers; enfin d'obtenir un concordat. Pareille besogne ne saurait aller à un Bourbon, à un d'Orléans, voire même à un Lamartine ou un général Cavaignac. Qui d'entre eux voudrait revenir à ce prix? Ce serait pire que de rentrer, comme Louis XVIII qui n'en pouvait mais, dans les fourgons de l'étranger. Rien qu'un *Syndicat de salut public* ne serait de force à se charger de cette ventilation: où sont les Carnot, les Cambon, les Prieur, les Barrère dont on le composerait?

Pour nous, qu'une solution de cette espèce ne satisferait pas, parce qu'elle ne garantirait rien; qui d'ailleurs ne nous croyons pas assez de génie pour résoudre des problèmes posés en termes contradictoires, nous nous bornerons, après avoir indiqué la marche de la révolution nouvelle, à en présenter la formule définitive, d'après les symptômes les plus significatifs du temps actuel.

(*) *Canta, recanta!* - Chante, rechante! - Paroles, re-paroles! dirions-nous aujourd'hui. (Note A.M.)

1- Associations ouvrières:

La pensée qui d'abord les inspira fut naïve, malheureusement illusoire. On voulait, en affranchissant le travail du patronat, faire jouir les ouvriers, associés entre eux et devenus maîtres, des bénéfices et prérogatives, supposés immenses, jusqu'alors réservés aux chefs d'établissements. On ignorait que dans la plupart, pour ne pas dire la presque totalité des industries occupant des groupes de travailleurs, dans celles-ci surtout où l'association spontanée pouvait paraître immédiatement praticable, les bénéfices, quand ils existent, satisfaisants pour un seul, ne sont plus rien répartis entre des multitudes. Dans une grande manufacture, les profits du maître, distribués aux salariés qu'il emploie, n'augmentant pas de 10% des salaires variant de 50c. à 1fr.50 c., ne seraient, à l'indigence des travailleurs, que d'un faible soulagement. Il en est ainsi de toutes les professions, considérées en masse: le produit net de l'entrepreneur, produit que l'on doit considérer la plupart du temps comme le fruit de ses combinaisons particulières et l'indemnité de ses risques, n'est pas ce qui cause la misère de l'ouvrier; ce n'est pas par conséquent la revendication de ce produit net qui peut la guérir. Dans les 4 milliards que le Travail doit payer chaque année pour le maintien du régime féodal, le produit net, perçu sous forme de dividende en plus de l'intérêt, ne forme pas 100 millions: la cause du paupérisme, qu'on voulait atteindre, n'est pas là.

Les associations ouvrières, fondées en haine du patronat, sur une pensée de substitution, ont pu bientôt s'en convaincre. D'autres mécomptes, fruit de l'inexpérience et du préjugé, l'entraînement des idées de centralisation, de communauté, d'hierarchie, de suprématie, le parlementage politique, ne tardèrent pas à faire naître la division et le découragement. Tous les abus des sociétés en nom collectif, en commandite et anonymes, furent exagérés encore dans ces compagnies soi-disant fraternelles. On avait rêvé d'accaparer toute l'industrie, de frapper de nullité et de mort les entreprises libres, de remplacer, en tout et pour tout, la bourgeoisie par le prolétariat. Pour mieux émanciper le peuple, on prétendait exclure du cercle des communautés ouvrières ceux qui avaient été jusque-là les représentants de la liberté!... L'erreur ne tarda pas à porter ses fruits. De plusieurs centaines d'associations ouvrières qui existaient à Paris en 1850 et 1851, il reste à peine une vingtaine qui n'ont dû leur salut qu'à l'abandon des idées utopiques de 1848 et à la reconnaissance des vrais principes de l'économie sociale. Sous ce rapport, ces *Associations* méritent d'être étudiées, d'autant plus que le phénomène de leur existence révèle un élément positif de spéculation financière et industrielle.

Le problème posé aux *Associations ouvrières*, hors duquel elles retombent fatalement dans le limbe des confréries religieuses, des impuissances philanthropiques, se divise en deux questions connexes:

1- Existe-t-il dans le concours des forces et dans leur combinaison une virtualité productive telle qu'elle donne lieu à des résultats financièrement appréciables; qu'en conséquence l'ouvrier puisse s'en servir pour la formation du capital qui lui manque, et la conversion de sa qualité de salarié en celle de participant?

Le travail en autres termes, peut-il par lui-même, comme le capital, commanditer les entreprises?

2- La propriété des entreprises et leur direction, au lieu de rester, comme généralement elles ont été toujours, individuelles, peuvent-elles devenir progressivement collectives, au point de fournir, d'une part, aux classes laborieuses, une garantie d'émancipation décisive; d'autre part, aux nations civilisées, une révolution dans le rapport du travail et du capital, partant la substitution définitive, dans l'ordre politique, de la Justice à la raison d'État?

De la réponse qui sera faite à ces questions dépend tout l'avenir des travailleurs. Si cette réponse est affirmative, un monde nouveau s'ouvre à l'humanité; si elle est négative, le prolétaire peut se tenir pour dit. Qu'il se recommande à Dieu et à l'Église; il n'y a pour lui, dans ce bas monde, point d'espérance: *Lasciate ogni speranza!* (*).

On comprend d'abord que le problème ne saurait recevoir sa solution d'une multitude fouguese, obéissant à ses seuls instincts, en qui une longue oppression a tué l'intelligence. Il faut ici, pour initiateurs immédiats des masses travailleuses, des hommes qui, sortis de leur sein, aient reçu de la civilisation dont ils supportent le fardeau une somme de connaissances, et qui aient appris à l'école des

(* *Lasciate ogni speranza!* - Laissez toute espérance. (Note A.M.).

exploiteurs à se passer d'eux. De tels initiateurs, ayant un pied dans la civilisation et l'autre dans la barbarie, ne se trouvent qu'en petit nombre, même chez les nations les plus avancées dans l'industrie, telles que la France et l'Angleterre. Et ce qu'il y a de pis, ces ouvriers d'élite, précisément à cause de leur caractère ambigu, sont généralement, vis-à-vis de leurs frères moins instruits, les plus mal accueillis, sinon les plus mal disposés de tous les hommes. Barbarie d'un côté, orgueil de l'autre, il semble que la classe ouvrière conspire, par toutes ses catégories, contre ses propres libertés.

«Lorsque, dit un économiste, les ouvriers anglais, sans éducation, sont débarrassés de la chaîne de fer dans laquelle les retiennent les patrons en Angleterre, et qu'ils sont traités avec l'urbanité et les égards que, sur le continent, on a l'habitude de montrer aux ouvriers les mieux élevés, les ouvriers anglais perdent tout à fait l'équilibre; ils ne comprennent plus leur position, et au bout d'un certain temps, ils deviennent indisciplinables et inutiles. Ces résultats se manifestent en Angleterre même: aussitôt que l'idée d'égalité entre dans la tête de l'ouvrier anglais ordinaire, la tête lui tourne; quand il cesse d'être servile, il devient insolent». (J. Stuart Mill, *Principes d'Économie politique*, t.I, p.128).

Ce vice de cœur, qui n'est pas rare non plus chez l'ouvrier français, et qui s'aggrave encore ici d'une excessive mobilité de caractère, constitue dans l'état présent de la société, où le prolétariat n'a rien à attendre que de lui-même, le plus grand obstacle à son affranchissement.

Il s'agit donc, et toute la difficulté est là, de former une réunion d'ouvriers doués d'une certaine dose de moralité et d'intelligence, capables de concevoir les lois de l'économie sociale, ayant la ferme volonté de les suivre, sans y mêler rien des fantaisies et hallucinations de l'époque; il s'agit, en un mot, pour la question que nous venons de poser, de former, non pas une masse de capitaux, mais un fonds d'hommes.

Les initiateurs trouvés, reste à grouper autour de chacun d'eux un nombre d'ouvriers, ou pour mieux dire de collaborateurs, destinés à devenir, en chaque catégorie du travail, une société modèle, un véritable embryon palingénésique.

C'est de ce groupe que nous demandons s'il possède en soi une force particulière de production.

Le Travail, avons-nous dit dans notre Introduction, est une force productrice, la première de toutes et la plus puissante; le Capital en est une autre; le Commerce une autre; la Spéculation encore une autre. On peut ajouter à cette liste la Propriété, le Crédit, la Concurrence, etc... Tout ce qui est action ou principe d'action en Économie est force productrice. Cela posé, le Groupement des travailleurs, abstraction faite du travail de chacun d'eux, et du Capital qui les exploite et qu'ils servent, est-il aussi, comme la Division du travail, une force? Cette force peut-elle suppléer le capital, et se passer de sa protection?

Les faits, plus éloquents dans leur spontanéité que les théories, vont répondre.

Nous avons visité les *Sociétés ouvrières*. Nous nous sommes procuré le relevé de leur situation depuis leur origine jusqu'au 31 décembre 1853, puis de 1853 jusqu'en 1856; nous avons étudié leur discipline intérieure et les principes, plus ou moins clairement exprimés dans leurs actes, qui les régissent toutes. Nous croyons faire plaisir au public en publiant les détails qu'on va lire sur le mouvement de transformation qui se prépare dans l'économie industrielle, en dehors des formules du Code et des prévisions de la jurisprudence.

Les bases sur lesquelles sont constituées toutes ces Associations sont les suivantes:

1- Faculté illimitée d'admettre sans cesse de nouveaux associés ou adhérents; conséquemment, perpétuité et multiplication à l'infini des compagnies et caractère universaliste de leur constitution.

2- Formation progressive du capital par le travail; en autres termes, commandite du travail par le travail, soit que les ouvriers fabriquent eux-mêmes, les uns pour les autres, selon leurs spécialités, les outils et meubles dont ils ont respectivement besoin, soit au moyen de prélèvements sur le prix des ventes et services, ou de retenues mensuelles sur les salaires.

3- Participation de tous les associés à la direction de l'entreprise et aux bénéfices, dans les limites et proportions déterminées par l'acte social.

- 4- Travail aux pièces, et salaire proportionnel.
- 5- Recrutement incessant de la Société parmi les ouvriers qu'elle emploie en qualité d'auxiliaires.
- 6- Caisse de retraite et de secours, formée par une retenue sur les salaires et les bénéfices.

À ces conditions fondamentales, qu'on peut regarder comme la loi commune des Associations, il conviendra bientôt d'ajouter les suivantes, qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer à plusieurs, sont le complément nécessaire du système.

- 7- Éducation progressive des apprentis.
- 8- Garantie mutuelle de travail, c'est-à-dire de fourniture et consommation, ainsi que de bon marché, entre les diverses Associations.
- 9- Publicité des écritures.

Telle est, dans son essence, l'Organique des Sociétés ouvrières: nous laissons de côté les détails de pratique particuliers à chacune d'elles. Bien entendu d'ailleurs que les principes que nous venons d'exprimer ne sont pas écrits dans les actes, dûment authentiques, des Associations. Ni la perpétuité, ni l'universalité, ni la déclaration d'absence d'un capital, ni la participation de travailleurs commanditaires à l'administration ainsi qu'aux bénéfices, ni le mutuellisme des Associations ne seraient tolérés par notre législation commerciale et par les tribunaux chargés d'en donner l'interprétation. Les nouveaux sociétaires ont dû se conformer à la pratique judiciaire reçue; mais ce qu'il ne leur est pas permis de dire, ils le sous-entendent et ils agissent en conséquence. Voyons ce que ces hommes, sans conseils et sans ressources, ont tiré de là, ce qu'ils peuvent en tirer encore.

Il nous est impossible d'entrer ici, comme nous l'avons fait à la seconde édition du Manuel, dans le détail des opérations et des inventaires de chaque Société.

Qu'il nous suffise de rappeler et de dire que le fonds social, dans toutes ces Compagnies, a commencé, comme celui de la civilisation, par zéro; qu'en quelques années ce fonds s'est élevé, selon l'importance de l'industrie et le nombre des associés, à 20.000, 30.000, 50.000 et 80.000 fr.; que, depuis 1853, ce progrès s'est soutenu; qu'au fonds social les Compagnies ajoutent aujourd'hui une caisse de réserve et de secours, formée par un prélèvement sur les bénéfices; que toute idée de communisme est aujourd'hui abandonnée, et l'égalité du bien-être soumise à l'égalité ou équivalence des services, ayant pour point d'appui l'égalité des garanties.

Du reste, les ouvriers sont persuadés que la fortune des Associations est bien moins dans leur extension que dans leur mutualité: l'expérience leur a appris que l'Association, si libérale qu'on la fasse, si dégagée de toute sujétion personnelle, de toute solidarité domestique, de toute exploitation administrative qu'on la suppose, exige encore une certaine éducation des sujets. On ne naît point associé, nous disait l'un d'eux, on le devient. N'est-ce pas la traduction du mot fameux: *Homo homini lupus, aut deus!* (1).

Société des bijoutiers en doré, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 8: Fondée en 1834, avec un capital de moins de 200 fr. 8 associés, 12 auxiliaires; chiffre d'affaires en 1856: 200,000 fr., produit net: 41.000 fr.

Société des Menuisiers en fauteuils, rue de Charonne, 5: Personnel de la Société en 1853: 90 associés et autant d'auxiliaires. Capital: 81.123fr.12c.

Depuis 1853, les ventes et bénéfices de cette Société ont été toujours croissants. On nous assure qu'à cette heure son actif net n'est pas moindre de 200.000 fr. Elle est assez riche pour offrir à un gérant dont elle ne veut plus une pension de 1.500 fr. à titre d'indemnité. C'est plus que l'État ne donne à un capitaine, après 30 ans de service.

Société des Maçons, rue Saint-Victor, 155: Personnel au 1er novembre 1856: 87 associés ouvriers, 8 associés capitalistes (ce sont des maîtres carriers, fournisseurs de plâtre et de briques, un médecin et un ingénieur: on voit ici apparaître le principe de la mutualité industrielle); 250 à 300 auxiliaires.

L'apport de chaque associé a été porté à 2.000 fr., soit 174.000 fr. de fonds social. Le matériel de la Société suffit pour exécuter un million et demi de travaux. Le dividende de 1855 a produit aux associés

(1) *Homo homini lupus, aut deus:* L'homme est un loup pour l'homme, ou un dieu!

capitalistes 12fr.33c. pour 100. Le dividende de 1856 sera plus fort.

D'après l'*Indicateur du bâtiment*, la *Compagnie des maçons* est, de toutes les Associations ouvrières, celle qui a le plus de travaux et de commandes.

Société des Ouvriers en limes, rue Phéliepeaux, 20, passage de la Marmite: Personnel, 19 sociétaires, 21 auxiliaires. Capital au 30 juin 1856: 29.086fr.35c. Chiffres d'affaires pendant l'année 1855: 69.054fr.35 c.

Lors de la constitution de la Société, en 1848, l'État avait avancé aux fondateurs une somme de 10.000 fr. Ce prêt a été intégralement remboursé le 4 septembre dernier.

Société des Ouvriers en chaises, rue Amelot, 70: Réduite à 4 associés, envoyant à cette heure 25 auxiliaires. Capital au 31 décembre 1855: 6.816fr.15 c. Chiffre d'affaires pendant l'année: 72.915fr.15 c.

Société des Menuisiers en voitures, faubourg Saint-Honoré, 233: 16 associés, 24 auxiliaires. Capital au 31 décembre 1853: 7.400 fr. Chiffre d'affaires: 75000 fr. Bénéfices: 23230 fr.

Société des Lanterniers pour voitures, rue de la Pépinière: 14 sociétaires, 30 auxiliaires. Capital au 30 juin 1856: 28.000 fr. Chiffre d'affaires en 1855: 60.000 fr. Les bénéfices permettent de porter l'apport de chaque associé de 2 à 3.000 fr.

Société des Tourneurs en chaises, rue Popincourt, 32: Cette Société se fait remarquer par un grand mouvement de personnel. Depuis 1848, 147 ouvriers y sont entrés, 102 en sont sortis, emportant chacun leur part du fonds social. Actuellement le personnel se compose de 45 sociétaires, 70 à 80 auxiliaires. Capital au 31 décembre: 64.932fr.53 c. Chiffre d'affaires: 153.159fr.80 centimes.

Société des Formiers, rue du Cadran, 12: Personnel, 26. Capital versé: 8.000fr.

Société des Lunettiers, rue Saint-Martin, 250: 25 sociétaires, 75 auxiliaires. Capital au 31 décembre 1855: 28.000fr. Chiffre d'affaires: 92.000fr.

Société des Peintres en laque, rue Albouy, 9: 11 sociétaires, 46 auxiliaires. Capital au 31 décembre 1855: 2.500 fr. Chiffre d'affaires: 46.000fr.

Société des Graveurs, rue des Vieux-Augustins, 58: 2 associés, 20 auxiliaires. Avoir, espèces et outils, 800fr.; numéraire et marchandises, 30.000 fr. Chiffre d'affaires en 1855: 40.000 fr. Cette petite Société se fait remarquer par son esprit de fraternité envers ses auxiliaires.

Société des Facteurs de pianos, rue du Faubourg-Saint-Denis, 162: 24 sociétaires, 13 auxiliaires. Avoir social, matériel et marchandises: 91.000 fr.

Société des Facteurs de pianos, rue Saint-Martin, 122: 10 associés, 15 auxiliaires. Capital: 20.238fr.96c. Chiffre d'affaires en 1855: 60.621fr.70c. Au 25 novembre 1856: 59.442fr. Cette Société a obtenu une mention honorable.

Société des Ébénistes en meubles, rue Saint-Pierre-Amelot, ci-devant rue de Charonne, 5: 18 associés, 65 auxiliaires. Capital au 31 décembre 1855: 132.963fr.88c, sur quoi il y a à rembourser 75.000 fr. prêtés par l'État. Le chiffre d'affaires en 1855 a été de 200.000fr.

Société des Brossiers, rue du Petit-Hurlleur: Les associés sont au nombre de 4, de 23 qu'ils étaient en 1849. Le capital ou avoir net social est aujourd'hui de 5.600 fr. Chiffre d'affaires en 1855: 28.000 fr.

Société des Ferblantiers, rue de Bondy, 70: Le personnel de cette Compagnie a éprouvé, depuis sa fondation en 1848, de grandes et brusques oscillations. Tour à tour de 216, puis de 57, plus tard de 326, le nombre des sociétaires est aujourd'hui de 37, employant de 6 à 8 auxiliaires. Capital au 31 décembre 1855: 74.000 fr. Montant des ventes, 213.000fr (2).

(2) Nous devons les détails qu'on vient de lire à l'obligeance de M. Ch. Beslay, ancien représentant du peuple, à qui ses relations quotidiennes avec les associations permettent d'en connaître parfaitement la situation personnelle et financière, et qui nous en garantit l'exactitude. Au surplus, et nous l'avons éprouvé nous-mêmes, les ouvriers associés ne font nulle difficulté de donner aux personnes qui les visitent tous les renseignements désirables. (*Note de Proudhon*).

Il existait naguère encore d'autres Association ouvrières, paveurs, boulangers, cuilleries, chapeliers, etc... Nous ne savons ce qu'elles sont devenues.

Toutes, du reste, ont été criblées par l'adversité, le manque de travail et la misère, travaillées par le parlementage, la discorde, les rivalités, les défections, les trahisons; toutes ont payé le tribut de l'inexpérience, du charlatanisme, de l'engouement, de la mauvaise foi. Il faut du temps à l'esprit humain pour définir ses principes; et tant qu'ils ne sont pas définis, la conscience est livrée au trouble et à l'iniquité. Quelques Associations ont vu leurs gérants, une fois initiés aux affaires, se retirer pour s'établir à leur compte en patrons et bourgeois; ailleurs, ce sont les associés qui, dès le premier inventaire, ont réclamé le partage des produits, et sont partis avec leur légitime. Tant il est vrai que les longues pensées répugnent au prolétaire moderne autant qu'à l'esclave antique, et que la tâche la plus difficile des Associations n'est pas de se constituer et de vivre, c'est de civiliser les associés. De semblables détails, intéressants, surtout au point de vue psychologique, pour l'histoire des Associations ouvrières, ne pouvaient trouver place dans ce Manuel, où il ne peut être question, tout au plus, que de constater, d'après les résultats financiers, la puissance économique de ces Sociétés.

Résumons-nous maintenant et concluons.

Les Associations ouvrières sont les foyers de production, nouveau principe, nouveau modèle, qui doivent remplacer les Sociétés anonymes actuelles, où l'on ne sait qui est le plus indignement exploité, du travailleur ou de l'actionnaire.

Le principe qui y a prévalu, à la place du salariat et de la maîtrise, et après un essai passager du communisme, est la participation, c'est-à-dire la mutualité des services, venant compléter la force de division et la force de collectivité.

Il y a mutualité, en effet, quand, dans une industrie, tous les travailleurs, au lieu de travailler pour un entrepreneur qui les paye et garde leur produit, sont censés travailler les uns pour les autres, et concourent ainsi à un produit commun dont ils partagent le bénéfice.

Or, étendez aux Associations travailleuses prises pour unités, le principe de mutualité qui unit les ouvriers de chaque groupe, et vous aurez créé une forme de civilisation qui, à tous les points de vue, politique, économique, esthétique, différera totalement des civilisations antérieures; qui ne pourra plus redevenir ni féodale ni impériale; qui, avec toutes les garanties possibles de liberté, avec une publicité loyale, avec un système impénétrable d'assurances contre le vol, la fraude, la concussion, le parasitisme, le népotisme, l'accaparement, l'agiotage, la hausse factice des loyers, des subsistances, des transports, du crédit; contre la surproduction, la stagnation, les engorgements, le chômage, la maladie, la misère, ne donnant rien à la charité, vous offrira partout et toujours le droit.

Là, plus de réalisations anticipées, de chasse à la prime, de subventions à partager entre les ministres, les entremetteurs, les solliciteurs, les fondateurs, les administrateurs; plus de pots-de-vin payés par les fournisseurs à des gérants infidèles; plus de coups de Bourse, de cumuls, de latifundia. L'inégalité des conditions et des fortunes a disparu, ramenée qu'elle est à son expression élémentaire, qui consiste dans la différence jetée par l'aveugle nature entre le travailleur et le travailleur, différence que l'éducation, la division du travail, etc..., doivent réduire indéfiniment.

La probité, l'honneur, les mœurs, ont fui le monde bourgeois, comme avant la Révolution ils avaient fui le monde féodal. Ils ne se retrouveront que là.

Sans doute il y a loin de la réunion en Sociétés de quelques centaines d'ouvriers, à la reconstitution économique d'une nation de 36 millions d'âmes. Aussi n'attendons-nous pas une telle réforme de la seule expansion de ces Sociétés. Ce qui importe, c'est que l'idée marche, qu'elle se démontre par l'expérience; c'est que la loi se pose, dans la pratique comme dans la théorie.

Déjà nous savons qu'à l'étranger l'exemple donné parmi nous porte ses fruits: les corporations d'ouvriers en Angleterre ont décidé qu'à l'avenir, au lieu de dépenser leurs fonds en grèves inutiles, elles les emploieraient à créer des Compagnies à l'instar des Sociétés parisiennes. Vienne la secousse

finale, cette inévitable liquidation prédite depuis plus de huit ans: il sera plus aisé d'organiser sur toute la face du pays le travail, qu'il ne l'a été depuis 1848 de former à Paris les vingt premiers groupes de travailleurs.

2- Associations pour la Consommation:

Ces sociétés, telles que *la Ménagère*, ont pour but de résoudre le problème spécial des rapports d'industrie à industrie, conséquemment d'Association à Association. Elles sont dues surtout à l'initiative bourgeoise. Leur existence prouve que si, en 1848 comme toujours, l'instinct populaire a saisi les idées dans leur synthèse, la raison moyenne, plus exercée, s'est attachée tout d'abord, et avec une remarquable prestesse d'intelligence, au nœud de la question.

Outre que l'administration intérieure de ces Sociétés, purement commerciales, ne présentait pas les mêmes difficultés que celle des Associations ouvrières, elles avaient le précieux mérite, à une époque d'agitation révolutionnaire, d'apparaître comme une conciliation des intérêts. C'était un pas vers cette fusion du patronat et du salariat, dénoncée par les utopistes comme une trahison envers le peuple, et un instant mise au ban de la démocratie par les radicaux.

La combinaison dont il s'agit était moins, en effet, une Société qu'une coalition, par laquelle un certain nombre de consommateurs, garantissant à une maison de commerce une clientèle sûre et un débouché constant, exigeaient en retour une remise sur le prix courant des produits. Les bénéfices du commerce, plus considérables, à cause des chances aléatoires, que ceux de l'industrie proprement dite, permettaient une réduction sensible et une amélioration correspondante dans la position des consommateurs. La conséquence, plus ou moins prochaine, de semblables établissements, eût été de garantir peu à peu, à chaque acheteur, et par le fait de sa consommation, le travail dont il avait besoin, de la même manière que lui-même garantissait le débouché aux marchands. Toute consommation suppose production: ces deux termes sont corrélatifs et adéquats.

Il y avait donc là, selon nous, matière à d'heureuses spéculations: malheureusement elles dépassent la portée ordinaire des travailleurs, dont l'indocilité est si difficile à vaincre, et n'offrent pas aux bourgeois des avantages assez immédiats, pour qu'ils se résignent aux efforts, aux avances, et peut-être aux sacrifices, que dans les commencements elles exigent. Cependant les Sociétés pour la consommation avaient commencé à se multiplier dans les chefs-lieux de départements, grâce à la commandite de quelques bourgeois, qui firent ainsi don à leurs concitoyens de boulangeries, boucheries, épiceries sociétaires. Plusieurs ont été fermées par la police, à la suite du 2 décembre: nous ne saurions dire où en est aujourd'hui ce mouvement.

3- Cités ouvrières, logements à bon marché:

Nous lisons, dans une brochure publiée par M. Victor Calland, auteur du projet des *Palais de familles*:

«La même réforme économique, dit M. Emile de Girardin, qui par la voie de l'association s'est accomplie dans les voies de communication et de transport, doit se réaliser dans les habitations humaines... Cette réforme est inévitable: elle contient toute une révolution».

S'il fallait s'en tenir à cette annonce, elle n'aurait à nos yeux rien de bien rassurant. La réforme opérée par les Compagnies de chemins de fer n'a abouti qu'au monopole. C'est une confiscation de l'industrie des transports au profit d'une poignée de capitalistes, et qui appelle, sous peu, une révolution dans le sens de la démocratie et de la mutualité. Jusqu'à ce qu'une liquidation de ce monstrueux monopole ait affranchi tout à la fois et les salariés qui le servent, et le public qui lui paye ses dividendes, la voie ferrée, loin de contribuer au bien-être général, n'aura fait qu'accélérer la spoliation, aggraver la servitude.

D'après cette observation, on comprendra que ce que nous attendons pour les logements est tout autre chose que ce qu'a prévu M. de Girardin. Ici, comme là, œil pour œil, dent pour dent; en autres

termes, service pour service, prix pour prix. Nous demandons, en un mot, que dans une cité aussi grosse que Paris, l'habitation soit ôtée à l'arbitraire des propriétaires, et le loyer fixé au prix de revient.

Le prix de revient, en fait d'habitation, se compose de ces trois éléments: impôt, frais d'entretien, amortissement. Dans les deux derniers se trouve le bénéfice de l'entrepreneur.

L'idée de réduire les loyers au prix de revient de l'habitation se trouve au fond de tous les projets de Cités ouvrières, patronnées et subventionnées par le gouvernement. Mais nul animal ne peut manquer à sa nature. Le gouvernement, qui croyait faire de la philanthropie, n'a réussi qu'à faire naître la spéculation: les Cités ouvrières peuvent être citées comme un échantillon de l'Empire industriel.

Par décret des 22 janvier et 20 mars 1852, le gouvernement a affecté une somme de 10 millions de francs à l'amélioration des logements des ouvriers dans les grandes villes manufacturières. Créée dès 1850, la Cité Napoléon a reçu en conséquence une subvention de 200.000 fr. Elle contient 194 logements, elle est habitée actuellement par 500 personnes. Son revenu net est de 26.447fr.

Dégagée des réclames philanthropiques, et ramenée à sa signification technique, bon marché des logements pour les locataires, dividende pour les actionnaires, la Cité ouvrière semble ne devoir jamais manquer d'habitants, pas plus que d'entrepreneurs. Comptant sur une population fidèle, elle pourrait donc, tout en réservant aux fondateurs un revenu suffisant, offrir à prix réduits des logements, des lavoirs, des bains, des asiles. C'est une manière d'industrialiser la propriété bâtie, qui s'accorde merveilleusement avec les nouvelles institutions de crédit, et tend de plus en plus à ramener l'économie sociale à un principe unique, l'échange.

Les ouvriers, à tort ou à raison, précisément peut-être parce que l'initiative venait d'en haut, ne se sont point montrés partisans empressés de ce système. L'idée de les parquer dans des quartiers à part révèle une pensée de méfiance et de caste, qui laisse subsister le schisme, et jure avec les instincts de liberté et d'égalité. Joignez à cela une grille se fermant à heure fixe, comme dans une geôle, et donnant à l'institution certain cachet de police!... et l'on comprendra le peu de faveur avec laquelle la Cité ouvrière a été accueillie.

Pourquoi, si l'on avait vraiment la volonté de procurer aux ouvriers des logements à bas prix; au lieu de Cités ouvrières, ne pas baser la spéculation, l'institution si l'on veut, sur l'achat de maisons particulières, disséminés dans tous les quartiers de la capitale, et qui, convenablement aménagées, restaurées, eussent amené et maintenu la baisse des loyers, en faisant partout concurrence aux propriétaires? Pourquoi, si l'on tient si fort à protéger l'industrie du bâtiment, ne pas charger de la construction des Cités des Compagnies d'ouvriers maçons, plâtriers, ce qui eût été favoriser à la fois les ouvriers dans leur habitation et dans leur travail, et faire coup double? Pourquoi ne pas admettre aux bénéfices de la combinaison, les fabricants, les boutiquiers, les rentiers eux-mêmes et les propriétaires, qui presque jamais n'habitent leurs maisons, aussi bien que les gens du peuple? Est-ce que l'épicier, la modiste, le marchand de vin, le commerçant en étoffes, n'ont pas, autant au moins que l'ouvrier, besoin de logements, ateliers, et magasins à bon marché?... Toute réforme doit être générale et n'exclure personne: c'est éterniser la servitude et consacrer le privilège, que de créer des asiles, des crèches, des hôpitaux, des écoles, qui ne regardent que les pauvres.

Quoi qu'il en soit, l'idée, toute de charité, d'améliorer le logement des ouvriers, et la promesse d'une subvention du gouvernement, ont fait naître à Paris et dans quelques autres villes un certain nombre de Compagnies dont il est utile de connaître les opérations. Nous les trouverons résumées dans un rapport du ministre de l'intérieur du 5 avril 1854, et un article du *Moniteur* du 27 du même mois.

Compagnie Pereire frères: Construction de Cités ouvrières à la Chapelle, Batignolles, jusqu'à concurrence de 4.550.000 fr., dont un tiers fourni par le gouvernement. Prix moyen des logements, 225fr. pour 30 mètres carrés de superficie.

Compagnie Heckeren et Kennard: Construction de logements, jusqu'à concurrence de 4.140.000fr., dont un tiers subventionné par le gouvernement. Mêmes conditions de prix que dans la Compagnie précédente.

Compagnie Puteaux frères: Construction de maisons à Mazas, Batignolles et Grenelle. Subvention

du Gouvernement. Prix moyen des logements, 200 à 225fr.

Compagnie Martin et Muller: Construction de 110 maisons entre les rues de Reuilly et Picpus, avec subvention du Gouvernement. Prix moyen, 365fr. En ajoutant 50c., par jour, soit par an 182fr.50c, l'ouvrier, au bout de 18 ans, deviendra propriétaire.

Compagnie Carabin: Construction de 182 maisons, entre les avenues de Ségur et Lowendal. Ces maisons sont destinées à devenir la propriété des locataires, moyennant payement de 10 annuités, de 470 à 550 fr. Subvention du gouvernement.

Toutes ces compagnies, - un employé de la Préfecture, chargé de la distribution des secours aux familles pauvres expulsées par les propriétaires, nous l'avouait lui-même, - se réduisent, sous une apparence philanthropique, à des spéculations plus ou moins usuraires, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre d'ailleurs par la discussion des projets.

Compagnie Dolfus, à Mulhouse: Construction de plus de 300 maisons. Prix moyen du loyer, 120 fr. Subvention du gouvernement.

Compagnie Montricher, à Marseille: Construction d'une Cité, comprenant 145 chambres garnies, avec jardin, bains, lavoir, restaurant, école, etc... Subvention du gouvernement.

Compagnie Scrive frères, à Lille: Construction de 234 maisons sur le territoire de Marcq-en-Barœul, avec subvention du gouvernement. Louée sur le pied de 4%.

Sur les 10 millions de crédit accordés par l'État, 4 millions et demi environ avaient été distribués en subventions au mois d'avril 1854. Depuis cette époque, nous n'avons pu suivre le mouvement de l'institution. Mais il est clair que c'est là de la philanthropie en pure perte, et que 10 millions distribués par le gouvernement à des spéculateurs pour construire un millier et demi de petites maisons, qu'ils louent ensuite à raison de 7fr.50 par mètre carré de logement, ou revendent avec bénéfice, ne feront pas plus pour l'amélioration du sort des ouvriers, que les distributions de soupe et de viande à 5 centimes la portion. Aussi la cherté des loyers, depuis 1854, n'en a-t-elle pas moins été toujours croissante, les expulsions de plus en plus fréquentes, les transactions entre la police et les propriétaires impitoyables, pour le compte des pauvres familles, de plus en plus onéreuses: ce qui n'empêche pas les faiseurs de projets d'aller leur train. L'anomalie de la situation est telle que devant cette forclusion des classes travailleuses, on en est venu à proposer de bâtir un Paris ouvrier dans la plaine d'Issy, l'ancien Paris demeurant réservé à la bourgeoisie, aux étrangers, à la Bourse et aux casernes.

La fatalité pousse l'Empire, qui hésite, et semble crier à ses plébéiens, ses vrais commanditaires: *Oserai-je? - Ose.*

4- Sociétés d'échange:

Celles-ci ont pris la chose de plus haut, et si ce n'est encore dans l'exécution, du moins quand à l'idée, elles ont, à notre avis, touché le but. Les services qu'un vaste système de crédit, circulation et escompte, est appelé à rendre consistent moins dans la réduction des frais de commission que dans la création du débouché lui-même et la destruction des organes parasites qui l'obstruent.

En dernière analyse, que le commerce se fasse avec du numéraire ou avec du papier, le travail se paye avec le travail. Tout individu muni d'un état est donc solvable. Cependant les tailleurs n'ont point de chaussures, ni les cordonniers d'habits: d'où vient cela? Évidemment, ce n'est pas faute aux uns et aux autres de savoir produire, pas plus que de vouloir acquérir: le mal n'existe ni dans l'organisation du travail, ni dans l'organisation de la consommation. Il est tout entier dans la difficulté de l'échange.

Sous la pression du besoin et l'inspiration d'une idée si simple sont nés des projets de réforme innombrables, qui tous ont pour but d'organiser entre les producteurs, sans distinction de qualité ni de fortune, l'échange direct, c'est-à-dire, soit de supprimer dans le commerce l'emploi de la monnaie, soit au moins de suppléer à l'insuffisance de sa fonction. Nos mains sont pleines de prospectus. Nous nous bornerons à en rapporter les titres:

Réforme monétaire, de M. Mazel, opérant au moyen de bons d'échange:

- Comptoir d'échange et de commission, qui doit joindre aux opérations de banque ordinaire les avances sur marchandise, les crédits à découvert sur caution, et l'émission de bons à vue sur les producteurs qui consentiront à les recevoir en échange de leurs produits;
- Société générale de crédit privé, qui se propose d'émettre des obligations à long terme;
- Monnaie auxiliaire (d'Esclée et Cie);
- Banque de compensation, qui propose de faire le commerce à l'aide des comptes courants;
- Banque d'échange de Paris (M. Lachâtre);
- Banque communale d'Arbanatz, du même;
- Comptoir général d'escompte (Chartron et Cie), à Lyon;
- Monétisation universelle, Lerouge et C^e, rue des Fossés-du-Temple, 34.

Toutes ces conceptions sont hautement compréhensives (3); elles n'ont rien de ce particularisme, de cet esprit fantaisiste et exclusif qui déshonora les inspirations populaires de 1848. Elles sont universelles, synthétiques et fécondes, comme leur principe, l'échange. Devant l'échange, plus de classes, plus d'acceptation de personnes, tous sont égaux: l'égalité est l'essence de l'échange. Avec lui, le parasitisme devient impossible. Pour anéantir le privilège, il suffit de demander au privilégié: Qu'apportez-vous à l'échange? où est le produit, le service, la valeur en retour de quoi vous réclamez une pension, une sinécure?...

Nous ne pouvons pas dire qu'aucune de ces institutions fonctionne: en matière de crédit, d'échange, d'escompte, il n'y a que deux bases d'opération, hors desquelles pas d'affaires: le numéraire, ou le concours des volontés, deux choses aussi difficiles à réunir l'une que l'autre.

Mais il est clair que ce que tout le monde a conçu, et que nul en particulier ne peut exécuter, tout le monde le peut faire, de même que tout le monde a fait la Banque de France, le Crédit mobilier, le Chemin de fer. Il ne s'agit pour cela que d'une simple manifestation de l'opinion. Que le pouvoir en prenne l'initiative, et le pays applaudira. C'est le cas de répéter le refrain de la ballade: *Oserai-je ? - Ose.*

§4. Amortissement général - Conclusion:

Nous avons, dans le cours de ces considérations, prononcé des paroles sinistres: Liquidation, Banqueroute, Révolution, sous l'impression desquelles nous ne voulons pas laisser nos lecteurs.

Certes, nous croyons à une transformation radicale de la société, dans le sens de la Liberté, de l'Égalité des personnes, de la Confédération des peuples: mais nous ne la voulons ni violente, ni spoliatrice. Il s'agit donc de trouver les voies et moyens: c'est par là que nous terminerons ce Manuel.

En donnant ainsi notre dernier mot, nous n'entendons préjuger en rien les événements. Nous n'avons pas mission de prévenir la lutte; placés à la queue des partis, nous avons moins que personne la puissance de l'empêcher. Notre seul but, en concluant, est de décliner toute responsabilité dans une catastrophe, dont il n'aura pas tenu à nous que chacun n'ait eu la prévision.

De tout ce que nous venons de dire, une chose résulte claire comme le jour, irréfragable comme la nécessité: c'est que le travail ayant trouvé le secret de se commanditer lui-même, trouvant en lui-même sa puissance de circulation et son débouché, n'a plus que faire du crédit des privilégiés, de la direction d'une aristocratie, du protectorat d'un empereur ou d'un roi. Il répugne à ce système de restriction et de prélibations, qui trouva jadis sa raison d'être dans la barbarie des masses, dans leur résistance au travail, et les nécessités d'une initiation imposée de vive force.

Maintenant le travail est revendiqué universellement comme le plus précieux des biens, comme le premier des droits de l'homme. Autrefois, quand l'humanité, à peine dégrossie, refusait le service, le travail avait pour représentant, qui? Le maître. Il y avait une sorte de justice que le produit tout entier lui appartînt. Aujourd'hui les rôles sont changés: le vrai représentant du travail est le travailleur; le spécu

(3) Voir, sur ces sociétés, *De la Réforme des Banques*, par M. Alfred Darimon, Paris, Guillaumin, 14, rue Richelieu. (Note de Proudhon).

lateur, le capitaliste, le propriétaire, le commerçant, l'entrepreneur, n'en est le plus souvent que le ténia. Un changement de régime est nécessaire.

Ce qui fait la base de toute entreprise industrielle, de toute spéculation mercantile ou financière, c'est la division du travail, le groupe ouvrier, la solidarité de la production et de la consommation, toutes choses qui indiquent une action ou fonction collective. Que la collectivité acquière donc la conscience d'elle-même, et au lieu de servir à l'exploitation individuelle, elle ne voudra plus produire que pour soi; alors les institutions de Crédit, les services publics, les corporations ouvrières, au lieu d'agir au profit de quelques-uns, travailleront pour tous; et la propriété comme l'État sera révolutionnée...

Qu'est-ce qu'un chemin de fer, par exemple? Une industrie servie par un groupe de travailleurs de divers grades et espèces: hommes d'équipe, mécaniciens, chauffeurs, terrassiers, maçons, graisseurs, surveillants, comptables, etc...

Qu'est-ce qu'une mine, une force, une verrerie, une fabrique de gaz ou de produits chimiques, un service d'omnibus, une entreprise de navigation? - Autant d'industries différentes, servies par des groupes spéciaux d'ouvriers et d'employés.

Il en est ainsi de la Banque de France et autres institutions de crédit; des docks, des ports et de tous les établissements servant à la réception, à l'entrepôt, au chargement et au déchargement des marchandises: toujours des services rendus par des groupes d'hommes.

Un entrepreneur a calculé qu'il y avait en France 6.000 ponts à construire: quel labour, avec l'entretien de ceux qui existent! A Rome autrefois, et dans la vieille Étrurie, il y avait une corporation dite des constructeurs de ponts, *pontefices*, une vaste confrérie, une franc-maçonnerie pontificale. Alors le travail n'étant pas émancipé, la *Société des pontifes* formait une corporation privilégiée, consacrée par la religion. Qui empêcherait chez nous d'en faire une Compagnie ouvrière, comme celle des maçons et des paveurs?

Le nombre des chaudières à vapeur était, en 1852, de 7.779, représentant une force de 213.456 chevaux-vapeur. Or, toute machine est comme une pièce d'artillerie, ayant pour résultat non-seulement de remplacer le travail humain mais de se faire à elle-même, des ouvriers qu'elle supplée, autant de servants. La machine, en un mot, est l'expression matérielle du groupe travailleur. Rendre l'ouvrier co-propriétaire de l'engin industriel et participant de ses bénéfices, au lieu de l'y enchaîner comme esclave: qui oserait nier que telle ne soit la tendance du siècle?

Il n'est partout question que de drainer le sol, de reboiser les cimes, d'égoutter les marais. M. H. Peut propose de rendre à la culture le delta du Rhône, une conquête de 150.000 hectares, pouvant donner un produit net de 45 millions de francs, et assurer le bien-être de 10.000 familles. C'est toute une population de défricheurs, dessécheurs, irrigateurs, reboiseurs, à créer. Se figure-t-on que ces innombrables tribus, dont la construction des chemins de fer a déjà commencé sur une vaste échelle le développement, aussitôt la terre mise en valeur, soient expulsées du sol conquis par leurs mains, comme les highlanders l'ont été de leurs montagnes?...

Il serait absurde de s'imaginer qu'avec l'esprit des sociétés modernes, avec le tempérament que la révolution française, le progrès des sciences, des arts et de l'industrie, la rapidité des communications internationales, ont refait au prolétariat et développent tous les jours, ces gigantesques travaux puissent s'entreprendre et se mener à fin, sans qu'il en résulte, sinon l'émancipation complète, au moins une élévation notable des classes ouvrières. La spéculation, occupée à réaliser ses primes; le gouvernement, absorbé par les soins de sa conservation, n'y réfléchissent pas. Mais depuis quand les révolutions attendent-elles, pour s'accomplir, les prévisions des hommes? Qu'on ne s'y trompe pas: l'organisme industriel, détruit en 89, n'a disparu que pour faire place à un autre, plus profond, plus large, dégagé de tout privilège et retrempé dans la liberté et l'égalité populaire. Ce n'est pas une vaine rhétorique qui le déclare, c'est la nécessité économique et sociale. Le moment approche où nous ne pourrons plus marcher qu'à ces conditions nouvelles. Jadis, gouvernement, capital, propriété, science, jusqu'au travail, tout était caste; maintenant tout tend à devenir peuple.

Les mines de combustible, actuellement concédées, sont au nombre de 400 et tant; presque toutes sont en commandite, et toutes, constituées par le titre de leur concession en monopole, tendent à coaliser et à surfaire leurs produits. À Lyon, le prix du combustible a presque doublé. Est-ce là ce que se proposait l'auteur de la loi de 1810, quand il disait, à propos des concessions minières, qu'il voulait créer une propriété nouvelle, une propriété dans laquelle l'usage serait enfin séparé de l'abus?...

La plupart des usines à gaz sont en Sociétés par actions.

Les usines métallurgiques, les filatures, les ateliers de construction, la meunerie, exploités par les particuliers ou par des Sociétés en nom collectif entre quelques capitalistes, suivent l'entraînement général et émettent aussi des actions.

Les assurances, dont nous avons cité une quarantaine, se comptent par centaines: la plupart, sinon la totalité, sont anonymes.

Les maisons de banque particulières sont toutes sous une raison sociale, servant, pour ainsi dire, de nom propre à leur commandite.

Il y a des Compagnies et des fusions de Compagnies pour le roulage, la batellerie et la navigation; des Compagnies pour le commerce en gros et le commerce de détail. Il s'en forme actuellement pour la construction des maisons.

L'immeuble, ce qu'il y a de plus antipathique à la mobilisation, se met en commandite.

L'agriculture aura son tour: une Société, le Cheptel, pour la commandite des bestiaux, se forme, dit-on, au capital de 100 millions... On attribue en partie à ses opérations l'enchérissement de la viande. C'est tout simple: elle ne travaille que pour ses actionnaires, mais cela ne prouve pas l'inutilité de la combinaison. Le gouvernement a ouvert un crédit de 200 millions pour le drainage.

Et sans épuiser la liste des faits nouveaux, et pour ne parler que de ce qu'il y a de plus ancien sur la terre, qu'est-ce au fond que la commune rurale? Un groupe de laboureurs.

Est-il possible d'admettre que ce mouvement sociétaire, résultat, non des théories utopistes, mais des nécessités économiques, et qui envahit toutes les branches de la production, demeure éternellement fermé à l'ouvrier? Que l'action ne soit accessible qu'à l'écu, et que le travail, par essence et destination, repousse à tout jamais la commandite du travail? Devons-nous croire que la société de commerce, en se généralisant avec cette puissance irrésistible, a pour but providentiel de ressusciter le régime des castes, de creuser plus profondément le sillon entre la bourgeoisie et le prolétariat, et non d'amener la fusion nécessaire et définitive des deux classes, c'est-à-dire leur émancipation et leur triomphe?

D'ici à un demi-siècle, tout le capital national aura été mobilisé; toute valeur engagée, servant d'instrument à la production, sera inscrite sous une raison sociale; le champ de la propriété individuelle sera réduit aux objets de consommation, ou, comme dit le Code, aux choses fongibles. Est-ce donc que le salarié, l'antique esclave, exclu, dès l'origine du monde, de la Propriété, devra l'être encore, jusqu'à la consommation des siècles, de la Société?

Sous quelque aspect que nous considérons les choses, par le côté politique ou par le côté économique, au point de vue de la mécanique comme à celui de la commandite, il appert de plus en plus que nous marchons, à travers un semblant de restauration féodale, à une Démocratie industrielle.

Or, pour opérer cette transformation définitive, il suffit, quant au Droit, d'un petit nombre de modifications à apporter aux statuts des Compagnies actuelles. Quant au transfert de la propriété, sauf le cas d'une lutte qui mettrait la bourgeoisie à la merci de la plèbe, il n'est besoin que d'une simple opération d'amortissement.

Dans vingt-cinq ans, dans dix ans peut-être, au train dont vont les choses, le travail aura le compte

exact du capital. Pense-t-on que l'idée ne vienne pas alors au premier d'amortir l'autre, et que, cette idée surgissant, qui que ce soit puisse en empêcher l'exécution?

L'amortissement du capital! On sait le parti qu'ont tiré de cet épouvantail tous les sauveurs de la société depuis une vingtaine d'années, surtout depuis la révolution de 1848. Les moins effrayés ne furent pas les fondateurs de la République. À les entendre, le monde, la veille du déluge, n'était pas plus près de sa perte.

Des usuriers, enrichis de toutes les misères qu'ils avaient semées autour d'eux, les loups-cerviers de la banque, les grecs de l'agio, se mettaient à invoquer la sainteté du travail, source ultra-légitime de la propriété. Ils parlaient avec attendrissement de l'homme des champs, cultivant avec sa famille, au sein de la paix et de l'innocence, l'héritage paternel, d'où le socialisme, non moins inexorable sans doute que le prêteur hypothécaire, menaçait de l'arracher.

Puis, à l'exemple des Jérémies bancocrates, les honnêtes petits bourgeois de la classe moyenne, bonnes gens dont la vue est aussi longue que le crédit, et que distingue si fort l'esprit d'entreprise, se répandaient en lamentations sur la liberté de l'industrie, que la révolution allait immobiliser et asservir. On voulait, à les en croire, couper les ailes au génie, établir dans la France progressiste le gouvernement de la routine. Il fallait, selon eux, à une grande nation de grandes existences, à une république vraiment digne une aristocratie de fortunes, servant de mobile aux spéculations hardies du travail et de l'art. Et ils pleuraient les individualités glorieuses, honneur de la civilisation et de la patrie, que l'association ouvrière allait étouffer; et ils se demandaient avec désespoir ce qui remplacerait l'opulence, quand il n'y aurait plus de misère!...

C'était contre la loi d'expropriation, rendue à la demande et pour l'avantage des grandes Compagnies; contre leurs tarifs exorbitants et leurs coalitions monstrueuses, qu'il fallait invoquer ces babilvignes: elles eussent eu du moins le mérite de l'à-propos. L'établissement des grandes voies de communication, taillant et tranchant, de par la loi, à travers champs, prairies et vignobles, sans aucun souci de l'héritage paternel et de l'innocent laboureur; écrasant de sa concurrence déloyale le batelier, le roulier et le commissionnaire; rançonnant les populations après leur avoir ôté toutes garanties contre son monopole, nous a rejetés loin des mœurs primitives et de la pastorale.

Aujourd'hui le gouvernement, après avoir réglé, selon la valeur vénale des immeubles, l'indemnité due aux expropriés, prétend s'attribuer la plus-value résultant, pour les terrains qu'il entame, de la construction d'une route, d'un canal, d'un railway, du percement d'une rue ou d'une place publique. Des amis de l'ordre trouvent au fond la revendication de l'État très-équitable. Pourquoi alors l'État ne suivrait-il pas son principe jusqu'à la fin? Pourquoi, après avoir soumis le petit propriétaire à la grande exploitation, ne subordonnerait-il pas celle-ci à son tour au domaine universel? Toute propriété, d'après la loi nouvelle, ayant pour limite un intérêt supérieur, en autres termes, retenant l'usage, mais excluant l'abus, contrairement à l'ancienne définition, les concessions du souverain tombent les premières sous la règle, et la féodalité industrielle devient impossible. Qu'en disent les légistes?

Ce terrible droit d'expropriation, réservé d'abord au pouvoir central et contesté aux municipalités, voilà qu'on en concède l'exercice à des Compagnies industrielles! C'est le capital armé contre la propriété! À la bonne heure. Mais le capital lui-même n'est que l'instrument de la production, non plus l'égal, mais le subalterne du travail. Ce que la loi permet au capital de faire contre la propriété, le travail doit être autorisé à l'exécuter contre le capital: il n'y a raison ni prétexte qui puisse retenir cette conséquence. Quand donc saurons-nous appliquer les principes de 1789, les principes de 1852? Quand l'égalité des Français devant la loi sera-t-elle devenue, nous ne disons pas pour le pouvoir qui la représente, mais pour les citoyens qui en sont l'objet, une vérité?

Loin de nous toute pensée ironique, tout sentiment de récrimination. Le mouvement est lancé: tous nos efforts pour le retenir seraient vains. Acceptons avec joie, comme ce qu'il y a de meilleur pour l'ordre social, pour la garantie des intérêts et le bien-être des populations, ce que la nécessité invincible nous impose. Quant aux ignorances des moralistes et des hommes d'État, supportons-les avec une résignation philosophique. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le bien s'accomplit tout assaisonné d'amertumes, et que la justice éternelle, appelant du geste la justice humaine, établit son tribunal au carrefour

de l'iniquité. La propriété, comme l'État, est en pleine métamorphose: au lieu de nous lamenter en aveugles, voyons plutôt, spéculateurs avisés, s'il n'y a pas quelque sujet de nous réjouir.

Le travail, disions-nous tout à l'heure, est la seule chose en définitive qui paye le travail. Cette proposition est la même, mais plus exacte et plus générale dans son expression, que celle de J.-B. Say: *Les produits s'échangent contre les produits*. Or, si le travail paye le travail, qu'est-ce que la propriété, corporative ou individuelle, rentière, agricole, industrielle, mercantile ou financière, peut avoir à craindre? Le producteur a dans la paume de sa main plus de richesses qu'il n'en existe sur la face de la terre. Quand, par impossible, l'expropriation pour cause d'utilité publique devrait aller jusqu'à la totalité du capital national, mobilier et immobilier, le peuple des travailleurs aurait encore de quoi payer, puisqu'il aurait son travail: or, c'est dans le travail qu'est le principe de l'amortissement...

Constatons une dernière fois la nécessité de ce principe, dès longtemps passé dans les faits : nous déduisons ensuite, du point de vue essentiellement spéculatif de la réintégration du peuple dans les domaines créés par son travail, ce qu'il y a de rassurant pour le commanditaire actuel dans les conséquences.

Des Compagnies obtiennent le droit d'établir des chemins de fer; elles immobilisent dans ces travaux des milliards. Et cependant leur création ne leur appartiendra point, comme la maison appartient au propriétaire qui l'a fait bâtir. Les bénéfices annuels leur seront comptés en deux parts, l'une à titre de dividendes, l'autre à titre d'amortissement; de sorte que dans un délai dont la durée importe peu au fond de la question, les cessionnaires, remboursés par annuités, se trouveront expropriés.

Les droits de péage perçus sur les ponts, les canaux, dérivent du même principe.

Cinquante annuités à 5 % libèrent complètement en capital et intérêts l'emprunteur au Crédit foncier, tandis que cent annuités à 10% n'allégeraient pas d'un centime le capital des autres emprunts.

L'auteur d'un petit livre sur le Crédit foncier, afin de faire comprendre aux paysans les avantages de la nouvelle institution, suppose un propriétaire obligé de recourir aux usuriers. Le malheureux emprunteur a besoin de 3,000fr. pour cinq ans; les intérêts sont de 7%. Mais afin de rester dans le taux légal, on ne lui donne que 2.700fr. contre une reconnaissance de 3.000. Le prêt dure vingt ans, et dans ce délai il y a trois cessions de créance. A ce sujet l'auteur établit le calcul suivant:

<i>L'emprunteur aura payé, au bout de vingt ans:</i>	
<i>En intérêts</i>	3.000 fr.
<i>En frais</i>	400 fr.00 fr.
<i>En retenues successives sur le capital</i>	1.200 fr.
<i>Ensemble</i>	4.600 fr.

Et il devra encore les mille écus empruntés! ajoute-t-il tout scandalisé.

Qu'il généralise donc sa pensée et qu'il dise:

«Le fermier payera trente ans, cinquante ans, le loyer de la terre, sans avoir, au bout de ce temps, la moindre co-propriété du sol qu'il aura cultivé. Loin de là: toute plus-value, fruit de son labeur, s'impute contre lui. Le prix de son fermage s'accroît, à chaque renouvellement, de l'intérêt du capital (engrais et main-d'œuvre) qu'il a affecté à l'amendement du fonds pendant le bail précédent. De génération en génération, le propriétaire perçoit sa rente, une rente de plus en plus élevée, sans se trouver le moins du monde dessaisi.

Il n'en est pas autrement pour le louage des maisons et des instruments de travail, pour les emprunts d'argent. Ainsi l'État a bientôt payé en annuités trois fois le capital de sa dette sans l'avoir par là exonérée d'un centime».

L'économie, qui a la prétention d'être une science positive, ne peut refuser d'admettre cette généralisation que le travail doit amortir tous les capitaux. Les concessions temporaires et les annuités imputées sur le capital n'auraient pas de raison d'être si elles devaient rester à l'état d'exception.

Au surplus, le capitaliste lui-même a renoncé de fait à la pérennité de l'intérêt. Des dividendes, des primes, et la rentrée dans ses fonds, voilà ce qu'il recherche; ce que nous répondions en 1848 à ceux qui nous demandaient ce que les capitalistes feraient de leurs capitaux quand ils ne les placeraient plus sur l'État ou sur hypothèque: l'énorme mouvement de valeurs dont la Bourse est le marché n'a pas d'autre cause.

Eh bien! qu'offre aujourd'hui à la spéculation avide, impatiente, l'amortissement, combiné avec la puissance de production qui peut résulter de la formation progressive des Sociétés ouvrières, des Compagnies de travailleurs ?

Ce qu'il vous offre, ô spéculateurs à courte vue, ô hommes d'État pusillanimes, qui redoutez pour votre crédit l'encombrement des valeurs! c'est la faculté illimitée de créer de la richesse et d'en prendre votre part, comme cela a lieu dans la *Société des Maçons*, qui donne 43fr.33c. pour 100 à ses fournisseurs commanditaires; c'est par conséquent la faculté pour chacun de vous de réaliser à volonté, sans avoir jamais à redouter de banqueroute, le capital, augmenté d'une part du produit net, qu'il aura engagé en quelque entreprise que ce soit!

Avec le travail pour hypothèque et l'annuité pour moyen, votre capital n'est plus sujet à dépréciation, votre propriété devient inviolable, vos placements et avances ne redoutent plus la consolidation, vos rentes n'ont rien à craindre de la conversion: il vous suffit, et le travailleur vous en sera reconnaissant, de faire valoir votre inépuisable hypothèque, le Travail. Inventez maintenant, faites des découvertes, construisez des machines, créez, avec de nouveaux besoins, de nouveaux produits; formez des Compagnies en nom collectif et anonymes; obtenez pour vos combinaisons heureuses, pour vos applications utiles, pour vos entreprises hardies, des brevets et des privilèges; jetez vos actions sur la place; remuez des millions et des milliards, et soyez sans inquiétude. Toute valeur vraie qui aura été par vous constatée, démontrée par la théorie et l'expérience, le Travail vous l'escomptera.

Ainsi la création de ces innombrables Compagnies, qui semblent devoir asservir à tout jamais l'humanité travailleuse, et que tant de gens sont tentés de prendre pour un mouvement en arrière, n'est en dernière analyse qu'une transition régénératrice. C'est par elles que toute subalternisation de l'homme à l'homme doit disparaître, et que les classes que nous avons appelées supérieure et inférieure, nées de l'anarchie économique et de l'individualisme spéculatif, doivent revenir à l'homogénéité, et se résoudre dans une seule et même association de producteurs.

Le gouvernement actuel se flatte, comme ses prédécesseurs, d'avoir fermé l'ère des révolutions.

Pour ceux qui appellent de ce nom les agitations de la place publique, les harangues des tribuns, les manifestations populaires, les orages de la tribune, les luttes de la presse, nous dirons volontiers: C'est possible; et bien que nous ne voulussions pas en jurer, nous en acceptons avec joie l'heureuse espérance.

Mais si l'on entend par révolution la réforme progressive et sans fin des sociétés, la réduction des privilèges, le développement de l'égalité, nous répondrons hardiment: *Non, la révolution n'a pas rétrogradé d'une seule ligne; il nous faudrait prendre le bonnet vert, et renoncer à notre qualité de Français, si elle rétrogradait.*

Sans doute, en voyant l'abaissement moral des caractères, la couardise et l'hypocrisie des intérêts, le mépris de l'humanité dont ils font preuve, les excès auxquels ils dévouent le présent et l'avenir de la nation, il est pardonnable de croire à une rétrogradation, et de pleurer, avec certains écrivains, trop préoccupés de la surface pour regarder au fond, sur notre décadence.

Décadence de caste, à la bonne heure! C'est le règne Louis XV des bourgeois. Cela durera bien autant que nous, disent-ils comme l'autre; et après, le déluge!...

Hélas ! ils n'auront pas l'honneur de ce baptême in extremis. Il y a, pour le moment, trop d'incapacité dans la classe moyenne, trop d'innocence encore dans le peuple. Qu'ils jouissent tranquilles, et transmettent à leurs légitimes héritiers leurs fortunes équivoques. Puissent-ils seulement, avant de mourir, apprendre que la base de toute Spéculation honnête et féconde est le Travail: nous ne leur souhaitons pour châtement que ce remords!

Pierre-Joseph PROUDHON.